

LUMIÈRES LANDAISES

Le bulletin du Cercle Frédéric Bastiat
(www.bastiat.net)

N°85. 4^e trimestre 2012

Directeur de la publication :
Patrick de Casanove

Rédaction : Cercle Frédéric Bastiat
146 Rue des Hauts du Lac
40440 Ondres

Tél. 05 59 45 36 47

E-mail : cercle.bastiat@gmail.com
(modalités d'inscription au cercle au
bas de la dernière page)

ISSN : 1169-3894

Les yeux des Gascons, ont, à ce qu'on assure, comme ceux des chats, la propriété de voir pendant la nuit. (Alexandre Dumas. *Les trois mousquetaires*)

Editorial

La conférence du 6 octobre traitait du face à face islam – chrétienté en Europe. C'est un sujet qui inquiète beaucoup de nos compatriotes, hautement sensible et soumis au politiquement correct. Aujourd'hui le problème de l'islam en Europe existe. C'est simplement un fait. Ceux qui croient que l'État va le résoudre se trompent. Ceux qui croient que l'État va protéger leurs libertés se trompent. L'État national comme « l'État européen » sont en grande partie responsables et complices de cet état de fait. L'exposé de Claude Sicard fut brillant vous en lirez une synthèse dans ce bulletin. Plusieurs évolutions possibles ont été évoquées. Je ne sais pas laquelle s'imposera.

Le Cercle a pour but de faire connaître et diffuser la pensée de Frédéric Bastiat. A la lumière de celle-ci il est permis de rappeler des éléments importants qui permettront, je l'espère, de résoudre le problème pacifiquement et sans que personne ne soit lésé.

Frédéric Bastiat est un adepte du Droit naturel, du libre échange et des libertés individuelles. Il croit en l'individu. Il a combattu sans relâche « le socialisme » qui n'est pas réduit à la notion politique que nous en avons aujourd'hui. Pour Bastiat le « socialisme » c'est la spoliation légale et les constructions intellectuelles artificielles. Le socialisme conçoit le monde de manière collectiviste ou holistique. Pour faire simple il se réclame de « l'intérêt général » qu'il oppose à « l'intérêt individuel ». En résumé il veut faire le bonheur des gens malgré eux et si nécessaire contre eux, parce qu'il détient la Vérité qu'il lui faut imposer. Le socialisme est totalitaire par essence, délétère et facteur de conflits de toutes sortes. Le libéralisme est persuadé lui aussi de détenir la Vérité mais il s'interdit de l'imposer par la contrainte. C'est contraire à sa morale et l'expérience, l'Histoire, parlent pour lui. La réalité est son alliée.

Le socialisme peut être athée, laïc ou religieux.

Tous les êtres humains sont mus par les mêmes moteurs. Les civilisations, les cultures, permettent plus ou moins l'épanouissement des personnes. Certaines « réussissent » donc mieux que d'autres. L'intérêt personnel est un puissant et universel moteur. La concurrence est son

frein. Frédéric Bastiat écrit dans *Harmonies économiques Les deux devises* : « Alors même qu'ils ne sont mus que par leur intérêt personnel, les hommes cherchent à se rapprocher, à combiner leurs efforts, à unir leurs forces, à travailler les uns pour les autres, à se rendre des services réciproques, à socier ou s'associer. Il ne serait pas exact de dire qu'ils agissent ainsi malgré l'intérêt personnel; non, ils agissent ainsi par intérêt personnel. Ils socient, parce qu'ils s'en trouvent bien. S'ils devaient s'en mal trouver, ils ne socieraient pas. »

Ce ne sont pas les États qui échangent mais les individus. Les États passent leur temps à enrayer le libre échange, d'où les crises. Les échanges libres sont facteurs de paix à l'intérieur comme à l'extérieur. Il faut donc s'adresser directement aux individus.

Toute les études constatent et la vie prouve que la liberté économique est une source de prospérité et de paix, parce qu'elle tient très bien compte des motivations individuelles. Elle en tire partie au profit de tous. La liberté économique ne saurait être réduite à son intérêt utilitariste. La liberté économique est non seulement créatrice de richesses, mais elle satisfait pleinement à l'éthique : elle respecte les personnes. Selon Heritage Foundation qui publie tous les ans *The Index of Economic Freedom* la liberté économique comprend dix points : la liberté des affaires, la liberté du commerce, la liberté fiscale, le poids de l'État, la liberté monétaire, la liberté d'investissement, la liberté financière, les droits de propriété, l'absence de corruption, la liberté du travail.

La liberté économique cantonne naturellement l'État dans des limites strictes. Ceci étant réalisé elle s'accommode de tout type de régime politique qui la respecte. Elle s'adresse à tous quelle que soit leur couleur de peau, leur religion, leurs inclinaisons etc. Elle respecte parfaitement les racines et les cultures. Tout individu trouve un intérêt personnel dans la liberté économique.

Ce que tous doivent réclamer à leurs dirigeants c'est la restitution de la liberté économique parce que ses implications vont très au-delà de l'économie : elle permet aux individus de vivre en harmonie.

Patrick de Casanove
Président du Cercle Frédéric Bastiat

Comptes rendus du 4^{ème} weekend de la Liberté

consacré à « la Responsabilité Individuelle »

et qui s'est déroulé du 6 au 8 juillet 2012

à Saint-Paul-lès-Dax.

2^{ème} PARTIE

Politique du logement et responsabilité individuelle



par Christian Julienne, Président de «Héritage et progrès»

Cet exposé essaiera de rechercher la responsabilité individuelle et la liberté d'agir dans le domaine du logement en France. C'est un sujet difficile car il mélange propriétés privée et publique.

Comme l'a fait remarquer Jacques Garello, il ne s'agit pas de biens publics définis par Epictète comme "tout ce qui ne dépend pas de nous", c'est-à-dire l'air que nous respirons, la vue que nous avons, etc... toutes choses qui font la qualité de la vie.

Dans ce domaine du logement, l'administration définit des plans d'urbanisme, délivre des permis de construire qui constituent des actifs appréciés par les individus. A tel point que ces derniers voient avec méfiance le voisin titulaire du dernier permis et qui pourrait perturber son environnement.

En effet l'urbanisme est, en partie, destiné à réguler les relations entre voisins, elles-mêmes précisées par les divers règlements de copropriété et de lotissements divers.

Ici la responsabilité individuelle est intimement mêlée avec la responsabilité collective.

En 1947 une famille consacrait 4% de son budget au logement. En 2011 elle en consacre 29% qui devienne 35% quand on y ajoute les diverses taxes qui pèsent sur lui.

C'est un choix personnel des Français qui ont choisi de privilégier le logement.

On peut comparer ces chiffres au 4%, qu'ils consacrent à la santé hors Sécurité Sociale.

En 1947 20% des français étaient propriétaires de leur logement. Aujourd'hui c'est 60%. Je pense que 80% pourrait être un objectif, les 20% restant servant à rendre fluide le marché.

Ces choix, cette responsabilité individuelle est gênée par les politiques publiques, souvent incohérentes.

Entrave 1 :

le Code de l'Urbanisme qui est devenu un monstre juridique dont certains universitaires comme le Professeur Auby ne veulent plus s'occuper. C'est devenu un mélange de Droit et d'Incantations Morales et Sociales. Des blocs entiers de textes pourraient être supprimés sans appauvrir le contenu de ce Code.

Cependant cette littérature moralisante permet à des cabinets d'avocats spécialisés de menacer les projets de constructeurs, la conclusion rapide de l'affaire étant basée sur un chèque du promoteur vers le cabinet, en échange de son retour au calme.

L'obligation des 20% de logements sociaux n'est pas une mauvaise chose mais l'appliquer à chaque ville est stupide. Il faudrait l'appliquer à des agglomérations urbaines ou associer aux grandes villes les villes satellites qui vivent avec elles et par elles.

Arrive l'Environnement : il modifie pratiquement tous les codes de l'Urbanisme, en entrant en outre dans des détails qui ne sont plus de l'Urbanisme

Ainsi la 2e Loi Borloo précise qu'autour d'une gare la densité de logements doit être plus forte, dans un rayon de 350m si je me rappelle bien, alors que l'on peut penser que les entrepreneurs n'ont pas besoin d'une loi pour arriver aux

mêmes conclusions.

Par contre, si les transports par rail sont les enfants chéris de l'Administration, il n'en est pas de même des transports routiers, services privés, indépendants et polluants, qui ne déclencheront jamais de privilège de densité autour des nœuds routiers.

Entrave 2 : Le logement social destiné aux personnes à revenus faibles.

Mais 41% des familles qui habitent en HLM sont au-dessus du revenu médian.

Mais l'usager n'a pas de bail, mais un engagement de location qui ne sera jamais revu. Il peut le transmettre à ses enfants et il y a parfois des dynasties de locataires HLM.

Il faudrait faire des baux classiques, afin que ces personnes utilisent ce sas en période de difficultés et permettent la rotation nécessaire à son but social.

En fait la politique se définit par rapport au fabricant, Office Publique d'HLM, SA HLM (devenues ESH), Coopératives d'HLM, Sociétés d'Economie Mixte) et non par rapport à l'usager.

Fortement aidées, les sociétés d'HLM en perdent le goût de construire (50 000 logements /an) si bien qu'en 2010 on leur a permis d'acheter des logements à des sociétés privées qui construisent moins cher.

Ces sociétés d'HLM sont essentiellement présidées par des maires, des présidents de Conseil généraux ou Régionaux, qui peuvent donner l'usage des logements aux électeurs qui leur sont sympathiques sans s'oublier au passage.

Entrave 3 : les choix de politique d'urbanisme

Un sociologue, M. Raymond a fait une étude sur les liens sociaux existants en immeuble collectif et en zone pavillonnaire : les liens sont faibles en collectif, assez forts en pavillonnaire. Sans connaître cette étude, les Français plébiscitent la maison individuelle. Malheureusement l'Etat privilégie le collectif. On peut remarquer que la France est gouvernée par des gens vivant à Paris, politiques ou hauts fonctionnaires, tous vivants en immeubles, dans de beaux quartiers. C'est leur mode de vie, ils veulent le faire partager à leurs compatriotes, qui, chacun d'eux le sait, sont peu lucides. Le tout enveloppé d'arguments énergétiques et écologiques.

Pour aller dans ce sens, un arrêté ministériel a créé récemment 4 zones d'aide au logement, A, B1, B2, C. La zone A, qualifiée de tendue, définit les aides les plus fortes, couvrent des zones comme Paris, Neuilly, St-Tropez, etc...La zone C à aide faible est constituée de régions rurales. On peut lire cette hiérarchie de différentes manières, mais elle donne le ton.

Entrave 4 : Politique d'accession à la propriété

L'Etat consacre l'essentiel de ses efforts fi-

nanciers, plutôt qu'à l'aide au propriétaire, à l'aide à la pierre. Ceci fausse d'ailleurs le marché immobilier.

Raymond Barre avait essayé d'inverser la tendance en privilégiant l'aide à la personne. Mais, sous la pression des politiques et des sociétés d'HLM, l'APL (Aide pour le logement) a été versé aux HLM.

Entrave 5 : Quasi confiscation par l'Etat de l'urbanisme.

Il n'existe plus en France que 5 sociétés privées d'urbanisme. La fonction a été prise par des sociétés d'économie mixte, des agences foncières et techniques. Chaque département s'est doté d'une société foncière qui peut se saisir de tout projet. Il n'y a même pas eu de protestations des organisations professionnelles quand une loi a permis aux collectivités locales de créer des sociétés publiques de géomètres, d'urbanisme...sans passer par les contraintes de la loi Sapin qui encadrait le traitement des marchés publics et organisait la transparence et la concurrence.

En conclusion, il existe dans le domaine du logement, trop de confusion dans les objectifs, dans les règles, dans les rôles des divers intervenants.

Ainsi chez nos voisins étrangers, ce n'est pas la même autorité qui définit le plan d'urbanisme et celle qui le fait appliquer. En France le maire a les deux casquettes et peut modifier les règles du jeu en fonction de son interlocuteur : « ici, je préférerais des 4 pièces au lieu de studios ». « Mais Monsieur le maire, j'ai respecté le plan d'urbanisme, et, en outre, je ne pourrais pas les vendre ». « Voyez ce que vous pouvez faire... ».

Il faudra bien, un jour, faire des réformes. Mais dans le monde moderne et démocratique, la prise de décision est très difficile. Un écrivain a comparé notre société à un vol d'étourneaux. On les voit, par petits groupes, sur les fils ; ils ne font rien. Puis, à un moment, ils se regroupent, et ils sont subitement 10 000, à tourner, à siffler, à rester perchés ; puis 2 ou 3 s'élançant entraînant le gros de la troupe pour aller sur des champs qu'ils vont occuper (et ravager). Dans nos sociétés, il y a des périodes d'attente, rien ne se passe, la pensée unique universelle domine sereinement les débats. Puis il y a un déclic. Cela me fait penser à l'arrivée de l'euro. On mijotait depuis plusieurs années une monnaie européenne, parallèle ; Giscard d'Estaing s'en occupait un peu. Arrive Delors et quelques banquiers qui bousculent le consensus et installent l'euro. Maintenant on ne sait pas trop que faire, s'en débarrasser ou mettre en place quelque chose de nouveau ?

J'espère que, dans le domaine qui m'intéresse, la réforme nécessaire de la politique du logement verra le jour, avec l'aide des libéraux, au cours d'une de ces moments de création et de changement, si nécessaires.

La responsabilité personnelle, la religion et l'Église



par René de Laportalière, fondateur de Club86 et Liberté service SA

Vous n'entendrez ici que la parole d'un laïc catholique, qui n'engage que lui et qui traitera donc du rapport entre la religion catholique, dont il est un fidèle, et le libéralisme.

Je vous parlerai tout d'abord, d'une expérience que vous avez, pour beaucoup d'entre vous, déjà vécue. Je me trouvais un dimanche avec mon fils, qui est maintenant prêtre, à l'abbaye des Bénédictines du Pesquié. Le Frère dominicain Bonino fulmina un sermon enflammé digne de l'Inquisition contre les thèses libérales. Je lui demandais après la messe chez quels auteurs il avait trouvé les thèses libérales qu'il citait. Il ne put me le dire. Je lui demandais alors quel était le penseur libéral, à ses yeux. Il me cita J-Jacques Rousseau !!

Il est un fait que l'Église condamne le libéralisme sans le connaître.

En préparant cette conférence, je pensais que cela serait facile, puisque je suis un fils fidèle de l'Église, et que je suis libéral libertarien. D'autre part j'ai trois amis intellectuels qui pouvaient guider mes pas : Frédéric Bastiat, Rothbard et François Guillaumat.

Bastiat : tout était clair et facile pour lui. Je le cite : « *Je crois, non d'une foi soumise et aveugle, car il ne s'agit pas du mystérieux domaine de la révélation ; mais d'une foi scientifique et raisonnée, comme il convient à propos des choses laissées aux investigations de l'homme – Je crois que celui qui a arrangé le monde matériel n'a pas voulu rester étranger aux arrangements du monde social – Je crois qu'il a su combiner et faire mouvoir harmonieusement des agents libres aussi bien que des molécules inertes- Je crois que sa providence éclate au moins autant, si ce n'est plus, dans les lois auxquelles il a soumis les intérêts et les volontés que dans celles qu'il a imposées aux pesanteurs et aux vitesses* ».

Dieu donne ainsi aux intérêts une dimension harmonique ; voilà pourquoi « la solution est toute entière dans ce mot : liberté ».

Bastiat pouvait d'autant plus librement donner son point de vue que la doctrine sociale de l'Église n'allait être défini que 41 ans après sa mort par le Pape Léon XIII. Celui-ci lui a d'ailleurs rendu hommage dans un mandement de Carême.

Rothbard : la raison pour laquelle la liberté est efficace, c'est qu'elle est juste et en confor-

mité avec la nature de l'homme, avec la loi naturelle. Rothbard a repris les textes de Suarez et de l'École scholastique de Salamanque dans la ligne de St Augustin, qu'il a fait redécouvrir aux économistes.

Il a soutenu que leur théorie du droit naturel est au fond du cœur de l'homme, quel que soit son rapport avec Dieu, et même s'il le rejette.

François Guillaumat m'a fait connaître les deux premiers. Je rappellerais qu'il a donné deux conférences sur « Libéralisme et Christianisme » au Cercle Bastiat de Paris le 26 Mars 1997 et au Cercle de Dax le 20 Juin 1998.

Il a montré qu'il n'y a aucune incompatibilité entre les deux pensées. Mais quand je lui ai demandé s'il avait l'intention de faire une étude sur la Doctrine sociale de l'Église, il m'a répondu que cela l'intéressait peu car il s'y trouvait trop de contradictions.

Il a donc fallu que je plonge dans le grand bain de cet énorme ouvrage qui se trouve dans le Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église, réuni par le Conseil Pontifical « *Justice et Paix* ». Il y a effectivement un peu tout là-dedans, à boire et à manger. J'ai donc surtout travaillé les encycliques des 4 Papes qui ont particulièrement déterminé les principes fondamentaux de cette doctrine sociale.

Evidemment, comme lorsqu'on ouvre un coffre ancien sorti de l'eau, on y trouve pas mal d'algues et de sédiments divers, qui sont ici des considérations liées à l'esprit du temps où elles ont été écrites. D'où souvent des critiques anti-libérales. Mais au fond se cache un trésor qui vaut de l'or pour la conduite de la vie humaine. J'ai d'ailleurs été frappé par la qualité intellectuelle des 11 Papes qui se sont succédés de Léon XIII à Benoît XVI, mettant le Vatican à un niveau supérieur à toute institution humaine de la période considérée.

Léon XIII, dans son encyclique *Rerum Novarum* en 1891, explore les relations entre patrons et ouvriers : on y trouve un peu de Mélenchon : les rapports sociaux se sont modifiés avec une multitude laissée dans l'indigence, la corruption des mœurs, un petit nombre d'hommes opulents, ploutocrates maîtres de l'industrie et du commerce, tenant dans leurs mains une partie de l'administration publique.

Mais il écrit : la propriété privée est d'ordre naturel, l'homme est en quelque sorte à lui-même, et sa Loi et sa Providence. Il vaut mieux ne pas en appeler à l'Etat protecteur de l'homme, ni s'opposer à l'idée que Dieu a donné la terre au genre humain. Les hommes ne peuvent pas la posséder confusément, cependant aucune part n'a été assignée à aucun homme en particulier.

Le Pape a poussé à la création des syndicats et des associations patronales et ouvrières.

Pie XI dans *Quadragesimo Anno* en 1931, rejette le pur libéralisme qui, dit-il, ne parviendrait pas à régler la question sociale, non plus

que le socialisme dont les remèdes seraient pires que le mal, en faisant courir à la société humaine les plus grands dangers.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics peuvent appliquer une politique plus franchement sociale, mais en gardiens de l'Ordre et du Droit. Ils doivent garder intacts le Droit de propriété et la faculté de léguer ses biens. Il faut toujours se rappeler que l'Homme est antérieur à l'Etat.

Apport important : la subsidiarité. Il ne faut pas retirer à l'homme des facultés et des fonctions qu'il peut assurer pleinement, pour les confier à une collectivité plus vaste. Ce serait une injustice. Il faut aider et non pas détourner ou absorber.

Il affirme en tout cas que personne ne peut être à la fois un bon chrétien et un bon socialiste.

Paul VI et son encyclique *Populorum Progressio* de 1967 : s'intéresse à l'opposition entre les pays riches et pays pauvres.

Il écrit que, laissé à son seul jeu, le marché aggrave les différences. S'il y a conflit entre des intérêts privés et sociaux, il faut arbitrer dans le sens du social.

Mais il écrit également que dans le dessein de Dieu, chaque homme est appelé à se développer. Dès la naissance, lui sont donnés en germe un ensemble de qualités à faire fructifier. Il est responsable, quelles que soient les influences extérieures, à la fois de sa croissance, de son éducation et de sa réussite.

Citations :

« Chacun demeure l'artisan principal de sa réussite et de son échec »

« Tout développement humain doit être libre »

Benoît XVI et l'encyclique *Caritas in Veritate* en 2009 s'intéresse à la mondialisation et la création d'autorités internationales pour la réguler.

Il rappelle qu'il y a un décalage entre les affirmations de principes et l'analyse insuffisante sur les causes.

Il rappelle l'importance de la subsidiarité que la philosophie des Lumières n'accepte pas, et la nécessité de la soumission de l'Etat au droit naturel. Avant la démocratie, le droit naturel respectait la famille. Maintenant, l'Etat démocratique issu des Lumières donne à l'Assemblée législative la capacité de décider du Droit, par exemple de décider qui doit vivre ou bien qui peut se marier. Il faut dire ouvertement que les Droits que l'on proclame sont tous des atteintes au droit des particuliers. Le Bien et le Mal ne sont plus fixés que par les hommes de l'Etat.

Quant au principe de subsidiarité, peut-être applicable lorsque l'Etat était entre les mains d'un souverain, il semble mort en régime d'assemblée.

L'Église rappelle que l'homme a l'obligation de réagir, à travers deux positions :

L'objection de conscience : si une loi est contraire au droit naturel, il faut déclencher des

actions contre ce type de loi contraire à l'Évangile.

Le droit de résistance : ne pas collaborer aux pratiques contraires au Droit naturel et s'opposer au droit positif de l'État. C'est un droit de nature.

Reste à espérer que quelqu'un arrive comme un autre Saint Thomas d'Aquin, qui a pu enrichir la pensée d'Aristote à la lumière de l'Évangile. Il devra apporter aux hommes d'aujourd'hui la pensée des Bastiat, Hayek et Rothbard, de manière à ce que les solutions libérales ne soient pas rejetées par le magistère de l'Église.

En passant, on a la pénible sensation que les pays qui se développent actuellement ne sont pas chrétiens, alors que des pays chrétiens comme l'Amérique du Sud, semblent stagner économiquement, dans un climat intellectuel marqué par des conférences épiscopales qui ont peur de la liberté.

Il faut cependant garder l'attitude de St Augustin à Hippone, entouré par les hordes vandales, voyant le monde romain s'affaisser, qui savait que la vie renaîtrait après l'effondrement.

Pour finir, je reprendrais le slogan d'une Encyclique de Jean-Paul II : « Surtout, n'ayez pas peur ».

Responsabilité personnelle et agriculture



par Vincent Ginocchio,
Président de Liberté
chérie.

Je ne suis pas agriculteur, bien que mon cercle familial me rattache au milieu agricole. Je suis ingénieur des Télécoms, mais cet exposé vient à la suite d'une intervention faite lors du 1er Week End de la Liberté, au sujet de la Nouvelle-Zélande.

Aujourd'hui, éclairé par l'exemple de ce pays, je vais parler de la PAC (Politique Agricole Commune) et de son impact sur la responsabilité personnelle des agriculteurs. Ceux-ci vivent cette responsabilité au quotidien, naturellement, mais la PAC intervient lourdement dans leurs choix.

Quels sont les objectifs de la PAC ? Ils ont grossi au fil des difficultés et des échecs de son histoire. On retiendra :

- Maintien des prix des terrains à un niveau modéré
- Maintien des prix à un niveau satisfaisant pour les producteurs et les consommateurs.
- Empêcher la désertification des campagnes
- Assurer la sécurité alimentaire des Européens

A ces 4 objectifs s'est ajouté la protection de l'environnement, devenu le 2e pilier de la PAC. En résumé il s'agit de protéger, protéger, protéger...

J'ajoute que le budget de la PAC représente 30% du budget de l'Union Européenne, et est une des justifications de l'Europe aux yeux des politiques.

1/ Prix des terres agricoles :

le système est basé en France sur les SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) installées dans chaque région agricole, et à qui l'on a donné des moyens de contrainte considérables :

- Un droit de préemption sur les terrains mis en vente, avec un prix qu'elles imposent si elles estiment qu'il est trop élevé.
- Un droit de contre-offre avec un prix que l'on peut accepter ou refuser (mais dans ce dernier cas, le terrain n'est pas vendu).

Ce système de maintien des prix vers le bas, supposé écarter les « gros » et protéger les « petits », empêche des reprises d'exploitation par des professionnels performants et dotés des capitaux nécessaires. Les bas prix favorisent les projets non viables, et entraînent aussi le retrait du marché des vendeurs, d'où souvent une sous-utilisation des terres.

Au moment de la retraite, l'agriculteur vend son seul capital, son exploitation, à bas prix. Conséquence : la rentabilité des projets est faible car les prix ne sont pas sélectifs, mais les idéologues sont satisfaits.

2/ La PAC (Politique Agricole Commune) est réalisée par 5 mécanismes :

- La subvention directe
- Le droit de douane qui varie suivant les activités
- Les jachères obligatoires
- Les prix d'intervention
- Les restitutions à l'export

Tout est fait pour essayer de stabiliser le marché et, comme le dira un ancien ministre qui voulait rassurer le monde agricole : « Vous pourrez vous lever le matin en sachant combien vous toucherez jusqu'au 31 décembre ».

La tentation est d'aller vers une gestion des prix administrative qui va, suivant le niveau choisi, encourager la surproduction ou, à l'inverse, amener l'abandon de la culture.

Les lois qui gèrent le niveau des salaires ont aussi un impact sur l'exploitation agricole : en France existe le SMIC, en Allemagne et en Italie, pas de SMIC, en Espagne un SMIC très bas (la moitié du français).

De même les charges sociales constituent

un handicap pour les agriculteurs français. Les politiques sont d'ailleurs prêts à en discuter. Le problème est, évidemment, que si on diminue les charges il y aura alors un transfert du fardeau sur une autre population pour que le budget soit équilibré. On essaiera alors de prendre des impôts indolores, d'où par exemple le projet d'augmentation de TVA sur les sodas.

Dès que l'on entre dans le domaine de l'économie étatisée, on trouve des exemples de situations baroques. Voir le gag des fraises de Dordogne : les producteurs, handicapés par les coûts de main d'œuvre, avaient imaginé de produire de la fraise haut de gamme. Ils avaient proposé cette production, reçu des subventions européennes pour la mettre en place. Au moment de la récolte, compte tenu de l'état du marché, ils décidèrent de ne pas récolter et de laisser pourrir la production dans les champs. En effet, ils étaient aidés pour produire, pas pour vendre. C'est un cas assez fréquent dans l'application de la PAC.

3/ Gestion des risques naturels, catastrophes ou intempéries :

Les moyens d'affronter ces problèmes sont traditionnellement : les assurances, la diversification des cultures, le ressemage d'un autre produit que celui mis en place et touché par l'accident.

Or les procédures de la PAC sont très contraignantes : l'agriculteur s'engage à produire telle culture dans telles conditions. Si une catastrophe arrive, et que l'on souhaite, par exemple, ressemer, le système d'aide européen bloque cette démarche. La seule solution est la pression des syndicats, l'action sur les pouvoirs publics. A ce moment-là, habituellement l'administration bruxelloise décide d'une aide exceptionnelle, sans changer d'un iota le système de la PAC en place.

En résumé, le résultat de cette politique se trouve dans des exploitations peu rentables, des terres mal utilisées par des agriculteurs qui ne sont pas les meilleurs et manquent de capitaux.

Cette politique privilégie la quantité plutôt que la qualité. Au final le consommateur paie 2 fois : une fois à l'achat du produit, une fois en payant des impôts.

Bien entendu, cette politique entraîne des conséquences dramatiques pour les pays pauvres incapables de lutter avec ces productions subventionnées. Ainsi, une guerre permanente a lieu au niveau mondial, les pays émergents protestant contre les mesures protectionnistes des Européens, des Américains, voire des Japonais

Sur le plan de l'environnement, malgré les discours vertueux destinés à la sensibilité écologique d'une partie de l'électorat, la PAC étant fondamentalement productiviste, les résultats sont médiocres.

Qui profite des subventions de la PAC ?

Tout d'abord les industries alimentaires : principaux bénéficiaires des subventions en France :

- 1er/ Doux (40millions d'euros),
- 2e/ le groupe LVMH,
- 3e/ le groupe Rothschild.

Jusqu'au 24ème rang de cette liste, pas d'agriculteurs. La raison en est que l'aide en question est basée sur l'export.

Finalement, 10% des agriculteurs reçoivent la moitié de la manne. Un graphique amusant de l'IFRAP montre que si le nombre d'agriculteurs diminue constamment, celui du personnel du Ministère de l'Agriculture augmente tout autant. Prolongées, les 2 courbes se rejoignent en 2024.

Quelles sont les réformes nécessaires ?

Illustration de l'enjeu : l'INSEE a fait une étude montrant qu'en cas d'ouverture du marché alimentaire européen, la baisse des prix serait de 25% au niveau du consommateur.

Sur le plan interne, il nous faut imiter les mesures néo-zélandaises, qui sont le prototype d'une réforme réussie. Un principe de base : aller très vite, sinon la réforme s'enlise sous l'effet de freinage des différents lobbies. Voici les mesures à prendre :

1/ mise en place, pour appliquer les mesures décidées, d'équipes qui ne sont pas liées au système en place, agriculteurs, fonctionnaires ou politiques, équipes embauchées sous contrats de droit privé à durée limitée. Notons que l'Italie utilise actuellement cette méthode alors qu'elle essaye de reprendre en main les dépenses de l'Etat.

2/ suppression des subventions, en annonçant clairement et en permanence les objectifs, en s'appuyant sur les consommateurs-contribuables; en respectant le droit de propriété et le droit des contrats et en particulier le droit du travail (ici l'Etat joue son rôle), en refusant les mesures de rétorsion contre les pays fermant leurs frontières pour éviter cette bataille perdante.

Je terminerai en citant notre maître à tous, Frédéric Bastiat : « *Détruire la concurrence, c'est tuer l'intelligence.* »

« Grenelle de l'Environnement » ou le paradoxe d'un échec salutaire.

Annexe de « Pour une responsabilité individuelle environnementale »



par Max Falque, dirige le Groupe d'Étude Droits de Propriété et Environnement.

En cette période électorale difficile pour l'écologie politique on peut s'interroger sur les résultats

du « Grenelle de l'Environnement » qui a mobilisé pendant deux années tout « l'écologiquement correct » du pays.

C'était une belle idée, au service de belles âmes, pleine de bonnes intentions, politiquement correcte ...mais dont l'échec était prévisible.

Un haut fonctionnaire nous déclarait en 2007 « Ne s'agirait-il pas de proclamer pour réforme ce qui ne peut être que bavardage : réunir beaucoup de monde mais surtout pas les intéressés, les faire beaucoup parler, puis sortir un ensemble de mesures inapplicables parce qu'elles n'auront pas été analysées et leurs effets mesurés, puis oublier le tout. Si cela était le cas le Grenelle de l'Environnement ne servira à rien » tandis que le Professeur R. Prudhomme écrivait : « Le Grenelle de l'environnement pourrait bien être l'équivalent des 35 heures... il faut se demander si les mesures en préparation ne vont pas avoir des conséquences comparables ou pires » (Le Monde 30 octobre 2007)

En effet le récent rapport de la Cour des Comptes¹ qualifie les résultats de « contrastés » d'une opération politique annoncée comme « *le constat partagé de l'urgence écologique et de la nécessité d'agir : protéger l'environnement et garantir une compétitivité durable* »

Rappel historique

La deuxième moitié du XX^{ème} siècle aura été marquée par :

- la prise de conscience des problèmes environnementaux,
- la montée en puissance des réglementations publiques et des bureaucraties environnementales,
- le succès contesté mais incontestable des

sociétés libérales aussi bien en termes économiques qu'environnementaux, sociétés dans lesquelles les droits de propriété et le marché sont en principe garantis dans le cadre d'un état de droit (Rule of Law),

- l'accélération de la dégradation environnementale dans les pays d'inspiration marxiste et/ou dominés par une bureaucratie centralisée, tyrannique, largement corrompue et bradant leurs ressources pour pallier leur échecs économiques et sociaux.

Les limites du dirigisme environnemental

Il est raisonnable de tirer les leçons de ces échecs et de ces réussites afin de conjuguer croissance économique et amélioration de l'environnement c'est-à-dire satisfaire sérieusement au principe du « développement durable ».

On peut avancer que la décennie 1990, celle précisément de l'effondrement des pays marxistes et tiers-mondistes, marque une rupture avec la pensée dominante. Pour autant « l'écologiquement correct » continue de soutenir, notamment en France, que la multiplication des réglementations avec pour corollaire celui du nombre de fonctionnaires et de la dépense publique, résoudre progressivement les problèmes environnementaux.

On notera que cette attitude implique la mise « hors marché » des ressources environnementales et en fin de compte la « socialisation de la nature ».

C'est aux États-Unis où la controverse s'est révélée la plus vive². En effet le développement des politiques de type « command and control » depuis les années 1960 et de l'arsenal réglementaire correspondant³ est apparu comme de plus en plus coûteux, de moins en moins efficace voire contre-productif et partant attentatoire à la liberté⁴. Pour autant dès 1990 les tenants de l'écologie dirigiste, à savoir les très puissantes associations nationales souvent relayées par le parti démocrate se sont attachés à diaboliser⁵ le nouveau concept⁶ qui se résumait à recommander :

- l'évaluation indépendante des décisions publiques,

2 - Cf M. Falque « La nouvelle politique environnementale aux Etats-Unis » Ministère de l'Environnement, janvier 2001, 121 p. et annexes

3 - Rappelons pour mémoire la création de la puissante Environmental Protection Agency (EPA) par le National Environmental Policy Act (NEPA) qui est responsable de l'invention du remarquable concept d'étude d'impact sur l'environnement édicté par le Président Nixon en 1970

4 - Il s'agit aux Etats-Unis de la valeur suprême dont les français, adorateurs de l'égalité, arrivent mal à comprendre les implications politiques.

5 - Le terme de « Unholy Trinity » peut être traduit par « Trinité diabolique »

6 - Dénommé indifféremment « Free Market Environmentalism » ou « New Resource Economics ». A. Madelin parlait aussi d'« Ecologie positive »

1 - « L'impact budgétaire et fiscal du Grenelle de l'environnement » Synthèse du référé du 3 novembre 2011

- le recours à la science économique comme celle de la gestion de la rareté
- la protection, voire l'élargissement sous des formes renouvelées, des droits propriété privés ou en commun afin d'éviter la « tragédie du libre accès⁷ »

« Faire confiance à ma main invisible d'Adam Smith qui a sans doute un pouce vert » (Président Clinton)

La bataille s'est terminée par un ralliement douloureux aux idées libérales. Ainsi dès 1995 dans un document au titre évocateur «Reinventing Environmental Regulation» le Président Clinton et le vice-président Al Gore (pourtant proche de la pensée écologique classique⁸) déclaraient : « *il est temps de tirer les leçons des 25 dernières années et de réinventer la protection environnementale pour le 21e siècle... Des réglementations impératives peuvent être rigides entraînant des actions coûteuses qui défient le bon sens et exigent des coûts croissants pour des résultats médiocres...* ». Si cette réorientation de la politique environnementale américaine est longue à mettre en oeuvre tant est puissant le conservatisme politique et bureaucratique il n'en est pas moins vrai qu'un tournant majeur a été pris dont les Européens n'ont pas encore vraiment mesuré le sens et la portée. En ce sens les divergences de vues sur les modalités des politiques à mettre en oeuvre pour faire face au réchauffement climatique illustrent bien cette incompréhension transatlantique⁹.

Les grands principes du « nouvel environnementalisme »,

Loin de se limiter aux États-Unis cette révolution intellectuelle a paradoxalement imprégné l'ensemble de la communauté environnementale au niveau mondial. Qu'il s'agisse du rapport Bruntland, ou des conférences de Rio, Johannesburg et autres, l'essentiel du message est le suivant :

- il existe une relation positive entre croissance économique et qualité de l'environnement¹⁰.

- le coût des politiques environnementales mal adaptées est extrêmement élevé surtout lorsqu'elles sont plus dictées par l'émotion médiatique que par la connaissance scientifique
- la croissance économique doit s'appuyer sur un système de prix reflétant les valeurs environnementales et la rareté,
- la solution des problèmes environnementaux passe par la réduction de la pauvreté et donc par la diffusion de droits de propriété¹¹ afin de limiter les biens sans maître et éviter la « tragédie du libre accès »

S'il existe un consensus sur ces principes leur mise en oeuvre demeure modeste car ils heurtent de front la pensée « environnementalement correcte » qui depuis les années 60 a inspiré l'écologie politique et l'action des bureaucraties nationales, et cela indépendamment des orientations politiques de leurs gouvernements. Notamment s'il est fait référence au rôle central des prix comme mesure des valeurs relatives et signal de la rareté, on omet de mentionner que cela implique le marché comme régulateur et donc la définition préalable de droits de propriété. On doit cependant noter que si le rôle des instruments de marché commence aujourd'hui à être reconnu, on oublie de préciser que bien entendu celui-ci ne peut fonctionner que s'il existe des droits de propriété à échanger.

Les dix commandements du nouvel environnementalisme¹².

Ils ont été formalisés par la Banque Mondiale et nous nous proposons de les résumer

1. Définir clairement les priorités c'est-à-dire identifier et hiérarchiser les problèmes environnementaux afin de ne pas gaspiller des moyens en s'efforçant de résoudre des problèmes mineurs. Ainsi s'obstiner à éliminer les derniers 10 % d'une pollution n'a aucun sens compte tenu des coûts associés à la recherche hypothétique et impossible de la « pollution zéro ».
2. Faire un bon usage de chaque dollar ou de chaque euro notamment dans les pays en voie de développement et adopter la technique la mieux appropriée aux conditions locales.
3. Rechercher les solutions « gagnants-gagnant » en supprimant de nombreuses

subventions qui non seulement appauvrissent le pays mais détruisent l'environnement (agriculture intensive, énergie, déchets, transports...)

4. Recourir chaque fois que cela est possible aux instruments de marché et aux droits de propriété¹³ qu'implique le principe « pollueur-payeur »: permis négociable, taxe à la pollution, tarification des services à leur véritable coût, fiscalité environnementale....
5. Limiter les coûts administratifs liés à la réglementation. Les pays en voie de développement ne peuvent pas mettre en place une lourde machine administrative au service du contrôle de réglementations complexes. Ils doivent donc trouver des solutions moins coûteuses tels dépôt de garantie, labellisation, contractualisation.... Bien entendu ceci concerne aussi les pays riches qui se ruinent à élaborer des réglementations et à soutenir des bureaucraties de plus en plus inefficaces,
6. Associer le secteur privé à la politique environnementale. Dans la mesure où les bureaucraties s'avèrent peu efficaces pour résoudre des problèmes complexes de gestion environnementale, la collaboration du secteur privé apparaît nécessaire. Des systèmes de certification de type ISO 14000 ou de bilans environnementaux peuvent y contribuer ainsi que l'attribution de droits de propriété sur les ressources permettant la responsabilité morale et juridique,
7. Privilégier la participation des citoyens souvent plus aptes que les pouvoirs publics à déterminer leurs besoins et définir leurs priorités et surtout à mettre en oeuvre les solutions les plus efficaces et les moins coûteuses décidées par eux-mêmes. A cet égard la gestion patrimoniale ou en propriété commune¹⁴ des ressources doit être systématiquement considérée comme alternative à la propriété publique et à la propriété privée
8. Recourir à des partenariats avec des groupes de consultants indépendants du secteur public aussi bien au niveau international que national.
9. Privilégier la gestion plutôt que la technologie : les actions modestes de millions de citoyens sont dans la réalité plus importantes que telle ou telle nouvelle technologie, notamment pour les pays en voie de développement De même ce sont les nouveaux outils juridiques et économiques qui seront à même de mobiliser efficace-

7 - On ne dira jamais assez l'influence de l'article de Hardin «The tragedy of the commons » (1968) que l'auteur lui-même à la fin de sa vie aurait voulu intituler « The tragedy of the open access »

8 - Auréolé de son prix Nobel, il était au côté du Président de la République lors de la présentation officielle des conclusions du Grenelle de l'environnement.

9 - Il était naïf de penser que le changement de majorité politique en 2008 et l'élection de Barack Obama modifierait, au-delà des discours, la politique environnementale des Etats-Unis qui continuent à privilégier le progrès technologique et la croissance économique comme les meilleurs moyens de faire face aux problèmes environnementaux.

10 - Ce concept est bien illustré par la «courbe environnementale de Kuznets⁹ en U renversé à savoir qu'au décollage économique correspond une dégradation de l'environnement mais qu'au delà d'un niveau de revenu individuel élevé correspond l'amélioration de la qualité de la vie.

11 - Voir les analyses d'Hernando De Soto dans « Le mystère du capital » Flammarion, 2005

12 - cf Andrew Steer «Ten principles of the New Environmentalism» W. B. 7 p.

13 - Il est clair qu'à des degrés divers et sous des formes nouvelles toutes les ressources environnementales peuvent faire l'objet d'appropriation ou de quasi-appropriation (quotas transférables)

14 - Ce qui importe c'est d'éviter le libre accès aux ressources sous peine de destruction ou d'épuisement (voir les travaux d'Hardin et d'Ostrom.)

ment les acteurs grâce aux incitations appropriées,

- 10. Introduire les préoccupations environnementales en amont du processus de décision. L'évaluation stratégique des politiques plans et programmes est capitale si l'on veut que les projets qui en découlent prennent en compte l'environnement. A ce titre l'évaluation environnementale des projets de loi est capitale.

En guise de conclusion : cinq questions simples

La France et au-delà l'Europe doivent s'inspirer de ces principes de bon sens si elles veulent éviter le déclin économique et la médiocrité environnementale. Il est inutile de s'accrocher à une politique qui a eu sa raison d'être des années 60 aux années 90 mais dont le rendement décroissant est désormais évident.

Le fameux principe de Peter définissant le niveau d'incompétence des dirigeants des entreprises privées peut être étendu aux systèmes de gestion publique et il est temps de conduire un examen attentif et critique de nos institutions. Devons-nous chercher à améliorer notre cadre de vie ou à perpétuer les préjugés et les privilèges d'institutions politico-administratives peu efficaces¹⁵, soutenues par leurs clientèles économiques et associatives ?

Il n'est pourtant ni difficile ni coûteux de mettre en œuvre cinq idées simples :

- quel est le coût caché à moyen et long terme de toute loi ou mesure réglementaire, non seulement en terme économique mais aussi environnemental¹⁶ et social ? Peut-on parler d'une « loi des conséquences involontaires » ?
- N'existe-t-il pas une autre solution que réglementaire à tel ou tel problème environnemental en recourant à la collaboration active des acteurs privés et en mettant en place les incitations appropriées et, pour faire simple, remplacer le bâton par la carotte ?¹⁷
- Si l'on considère que les droits de propriété sont la condition de la liberté individuelle et de la prospérité économique et environnementale, dans quelle mesure telle ou telle décision des pouvoirs publics ne participe-t-elle pas à leur remise en cause ? Les écotaxes augmentent inévitablement les taux

de prélèvement obligatoire¹⁸ et risquent de compromettre la croissance économique. Les permis négociables s'avèrent souvent plus souples, efficaces et moins coûteux¹⁹. Plutôt que de fiscalité foncière il serait plus pertinent de parler d'intégration de l'environnement dans la fiscalité.

- Peut-on continuer à protéger l'environnement par la multiplication des « zonages écologiques » sans mettre en œuvre des procédures d'indemnisation et/ou de péréquation entre les gagnants et les perdants qui permettrait non seulement une meilleure gestion environnementale mais aussi une baisse sensible des incitations à la corruption²⁰ ?
- Ne faudrait-il pas examiner systématiquement les effets pervers des politiques publiques et se poser la question iconoclaste de savoir, au cas par cas, si les pouvoirs publics sont la solution ou le problème ?

Que faire ?

Il est probable qu'à la lumière de cette quintuple interrogation nous pourrions améliorer notre environnement et notre croissance économique c'est-à-dire satisfaire vraiment aux objectifs du « développement durable » ...au risque il est vrai de limiter le périmètre d'intervention des pouvoirs publics et de diminuer la dépense publique. Faut-il s'en affliger? L'innovation et l'imagination juridique²¹, économique et institutionnelle sont bien la condition du progrès environnemental.

Si le « Grenelle de l'Environnement » a permis un dialogue constructif, voire étonnamment consensuel entre les parties prenantes, c'est probablement parce qu'il a fait l'impasse sur ses conséquences économiques et sociales à long terme mais aussi peut-être parce qu'il n'a pas procédé à l'examen critique des échecs des politiques passées ni envisagé autre chose que la modification à la marge du paradigme dominant,

18 - Avec plus de 50% la France est parmi les pays au taux le plus élevé

19 - Les permis négociables ne concernent pas que les pollutions atmosphériques et les échanges de SO2 et de CO2. Ils s'appliquent à la pêche, à l'eau, aux déchets, aux ressources foncières...Pour autant la définition, voire la gestion de ces quasi-droits de propriété nécessitent l'intervention de la puissance publique. Or, comme le fait justement remarquer P. Hernu, les permis négociables « utilisent les techniques de marché, ont la couleur et l'odeur du marché, mais ne sont pas des marchés ! » L'énorme escroquerie à la TVA sur le marché du carbone incite à la prudence.

20 - Rappelons que le principe de non indemnisation des servitudes a été édicté par le Gouvernement de Vichy en juin 1943..... et a été depuis étendu de l'urbanisme à l'environnement Il est temps de reconnaître la réalité et l'autonomie du concept de « servitude environnementale ». La mise en œuvre de « Natura 2000 » a d'ailleurs contraint la France à renoncer modestement à ce principe.

21 - Précisément la devise de l'ICREI

15 - Par exemple l'impuissance en matière de protection de la qualité de l'eau en Bretagne et des zones humides du marais poitevin qui vaut au contribuable français de lourdes amendes par l'Union Européenne.

16 - Aux Etats Unis le Congrès a estimé le «coût caché» des seules réglementations environnementales à \$ 200 milliards ce qui a justifié l'introduction de la procédure parlementaire du « Regulatory Assessment »

17 - Des formations « d'entrepreneur environnemental » sont désormais proposées aux Etats Unis

à savoir le recours à la planification centralisée et à la réglementation.

Il est temps de s'attacher à définir et surtout de mettre en œuvre les institutions et les instruments juridiques et économiques qui permettront d'associer prospérité économique, qualité environnementale et liberté, à savoir le marché et les droits de propriété sous des formes renouvelées et adaptées aux défis du 21ème siècle.

Cette tâche ne sera pas simple car entravée par l'immobilisme et les préjugés idéologiques d'un pays profondément marqué par la croyance en l'efficacité de l'Etat à résoudre les problèmes, au risque d'entraver l'initiative et la liberté de ses citoyens.

La crise économique tout comme la préservation de la liberté nous oblige à considérer d'autres institutions et à organiser un « Grenelle bis », poursuivant les mêmes objectifs mais proposant d'autres moyens.

La responsabilité des libéraux dans l'opposition



par Jacques Garello, Fondateur du groupe des Nouveaux économistes, Président de l'ALEPS

La responsabilité des juges en démocratie

La France est à l'heure socialiste. Qu'à cela ne tienne : nous allons la mettre à l'heure libérale.

Notre projet est réaliste, il est exigeant, il est stimulant.

Je recours à l'histoire récente pour le démontrer. En 1981 la venue au pouvoir de François Mitterrand a laissé la classe politique et l'électorat de droite totalement désemparés.

Comme aujourd'hui, la défaite était due aux erreurs du pouvoir en place. Jusqu'en 1978 Giscard et Barre avaient mené une politique globalement acceptable. Ils avaient bien réagi aux chocs pétroliers (1974, 1977) en chassant l'inflation, en libérant les prix, en réduisant le déficit budgétaire (apparu en 1974 il n'a jamais plus disparu). A partir des élections législatives de 1978 se précise une dérive démagogique. Les attaques fiscales et réglementaires contre les classes moyennes et les professions libérales se sont multipliées. En quelques mois les

prélèvements obligatoires ont dépassé la barre des 40 % pourtant considérée comme seuil du socialisme par le Président lui-même. A la veille des présidentielles de 1981, VGE confiait au Figaro : « Ne dites pas aux Français que je suis socialiste, ils me croient libéral²² ».

1980 : Le libéralisme à la mode.

Ce qui est intéressant, c'est ce qui s'est produit au lendemain des présidentielles. En quelques semaines, le libéralisme est revenu à la mode. Il est vrai que la droite française a pu surfer sur la vague libérale mondiale, Thatcher et Reagan donnaient le ton. De tous les pays occidentaux, la France était la seule à marcher à l'envers, et à rêver du modèle soviétique. Il était alors facile d'expliquer aux Français qu'il fallait une double rupture : avec le Programme Commun de la Gauche sans doute, mais aussi avec l'étatisme qui avait dominé l'économie et la société françaises depuis 1945. L'ALEPS a été alors à la pointe de la reconquête intellectuelle en proposant les idées de la liberté. Tous les hommes politiques, en quête de nouvelle crédibilité, en recherche de revanche, répondaient avec enthousiasme à nos invitations pour des événements qui drainaient facilement cinq cents personnes (dîners avec Barre, avec Chirac). Le Figaro Magazine ouvrait chaque semaine entre cinq et quinze pages aux « Nouveaux économistes », le Congrès de la Société du Mont Pèlerin en 1984 était un triomphe, avec la présence de Friedman, Hayek, et la réception triomphale à la mairie de Paris.

Dans la foulée la « bande à Léo » fait son entrée en scène : une jeune génération de libéraux se prépare à exercer le pouvoir après le succès de la Croisière des Libertés (novembre 1985). Hélas la victoire de la droite conduit Chirac aux affaires et à l'immobilisme, si ce n'est les privatisations « à la française » d'Edouard Balladur (l'Etat contrôle le noyau dur des banques et entreprises dénationalisées). Ne pas appliquer le programme libéral prévu nous coûte la réélection de Mitterrand en 1988.

1997 : même cause, mêmes effets.

Le même phénomène s'est reproduit après la défaite de 1997 (dissolution anticipée de l'Assemblée, qui conduit Lionel Jospin à Matignon). Les cercles Idées Action, créés par Alain Madelin, couvrent l'ensemble du territoire depuis 1994, mais les meetings dans toutes les villes de France prennent de l'ampleur après la défaite. Alors que Chirac s'enferme dans une cohabitation bancal et tourne à l'altermondialisme, les libéraux sont à nouveau présents, et pour la

première fois apparaît un Parti Libéral Démocrate d'une audience suffisante. Hélas, maladroitement, Madelin dissout Idées Action, qui lui assurait ses racines dans la société civile : nouvelle victoire de la société politique sur la société civile, et nouvel échec en 2002.

Ces quelques rappels, que l'on pourrait assortir de quelques autres, montrent qu'il y a une logique : les échecs sont dus aux oublis ou aux mépris des idées de la liberté. Une fois les échecs sanctionnés par le corps électoral, on revient aux fondamentaux oubliés.

Imaginer que sous le règne de Hollande les idées libérales fassent un retour spectaculaire n'est donc pas irréaliste. D'ailleurs, à quelques semaines des élections de mai dernier, et sans doute trop tard, Nicolas Sarkozy et une partie de ses partisans découvraient les mérites du « modèle allemand », alors que pendant cinq ans la France n'avait cessé d'amener l'Allemagne à adopter chez elle et pour l'Europe le « modèle social français ».

C'est dire que le besoin d'idées neuves est ressenti avec d'autant plus d'intensité que l'on s'est fourvoyé dans la tradition étatiste et socialiste. Dans le tohu-bohu général, ou dans le silence doctrinal, on entend avec plaisir une musique douce, une chanson de notre jeunesse. Le libéralisme c'est la jeunesse retrouvée, c'est la nostalgie de la liberté perdue ou refusée.

Notre projet est exigeant

Certes la reconquête libérale ne sera pas facile. Tout d'abord, certains n'en ont visiblement pas compris la nécessité. Leur montre marque toujours l'heure d'hiver, l'heure du socialisme.

L'UMP, devenue Union de la Minorité Parlementaire, a du mal à s'adapter. La guerre des chefs a commencé, avant même les législatives, elle s'est ouvertement déclarée avec le choix du président du groupe parlementaire à l'Assemblée (dont on peut se demander ce qu'il pourra bien faire !). L'armistice a été proclamé jusqu'en novembre prochain, ce qui signifie que d'ici là on s'interdit de penser, de proposer, on se contentera de manœuvrer. Les abstentions au deuxième tour des législatives confirment l'indifférence des Français aux jeux politiques. Le sentiment, c'est que la droite battue n'a rien compris, et a perdu toute crédibilité.

L'erreur consisterait donc à attendre patiemment que le fruit socialiste mûri au soleil de la ruine tombe sans effort, la « droite » n'ayant qu'à se pencher pour ramasser le pouvoir déchu. L'erreur est de compter sur ces messieurs pour mener le combat libéral. Pour la plupart d'entre eux, ils n'ont pas de conviction libérale, ni sans doute de conviction du tout – ils ont fait le choix

de l'empirisme et de l'opportunisme là il faudrait de la doctrine et de la foi. En revanche, ils s'intéresseront assez vite à un courant nouveau qui agiterait l'opinion publique et leur offrirait une base de lancement.

C'est dire que la balle est dans notre camp, dans le camp de la société civile. Comme je l'ai écrit, c'est maintenant ou jamais : il nous faut entreprendre avant que la classe politique, se gargarisant facilement des échecs socialistes, reprenne espoir dans une alternance mécanique et reparte à l'assaut du pouvoir sans munition doctrinale.

Notre devoir de citoyens, mais plus encore d'hommes et de femmes de bonne volonté décidés à faire vivre une société de libertés, c'est donc de nous engager.

Croisade libérale : l'Université d'Été en est le premier jalon.

Voilà pourquoi l'ALEPS se mobilise, et désire vous mobiliser. J'ai une image pour illustrer la situation : je vous demande de pousser avec nous pour faire démarrer la voiture libérale qui n'a pas roulé depuis longtemps. Une petite poussée au bon moment, et le moteur repart, il n'a pas souffert.

Le redémarrage exige votre engagement et votre investissement.

S'engager c'est militer, c'est ne pas baisser les bras en attendant que ça se passe, c'est cesser d'être un spectateur critique pour devenir un acteur responsable (dixit Christian Saint Etienne). C'est parler, témoigner, réunir, lire. Un exercice d'autant plus difficile que c'est au contraire la pensée unique et socialiste qui nous est distillée quotidiennement et gratuitement (c'est-à-dire à nos frais de contribuable). Le « politiquement correct » a ses charmes ceux de Capoue.

Votre investissement est nécessaire. Il est participation aux temps forts de la croisade libérale, et je pense que l'Université d'Été est un premier jalon qui doit être posé avec solidité ; d'autres devraient suivre. Il est création de cercles ou de clubs locaux, sur le modèle des « Idées Action » trop tôt abandonnés, brassages d'élus locaux, de responsables économiques, associatifs et d'experts en libéralisme. L'ALEPS se proposera de les susciter et de les accompagner dans leurs débuts en fournissant documents, expériences, orateurs. Elle mettra la Nouvelle Lettre (rénovée) et le site libres.org (refondu) à pleine disposition. Elle le fera en partenariat avec les centrales libérales existantes et efficaces (souvent présentes dans notre Conseil d'Administration).

Mais rien ne sera possible sans l'investisse-

22 - On peut relire sur cette tranche d'histoire mon ouvrage « Lettre ouverte à nos dirigeants » préfacé par Louis Pauwels, qui a hélas gardé toute son actualité aujourd'hui (disponible à l'ALEPS sur demande).

ment financier. L'ALEPS n'a rigoureusement aucune autre ressource que celle que vous apportez à travers vos cotisations, vos abonnements. Pour passer à la vitesse supérieure il va falloir davantage de moyens, voilà pourquoi nous allons lancer une campagne de soutien d'importance dès le mois de septembre. Il vous appartiendra, en toute conscience, de juger si le jeu en vaut la chandelle.

Notre projet est stimulant

Oui, rassurez-vous, votre investissement sera rentable. Il va influencer l'opinion publique, puis la classe politique, puis la politique elle-même. Il va rendre l'espoir à un vieux pays divisé et déclinant.

L'opinion publique a besoin d'informations. Celles qui concernent les échecs des socialistes au pouvoir seront surabondantes. En quelques jours nous voilà déjà bien servis. Mais une fois que les Français auront tourné le dos au socialisme (auquel visiblement ils n'ont pas adhéré, puisque Hollande n'est pour rien dans sa victoire) vont-ils pour autant adhérer aux idées de la liberté ? Ils ne connaissent rien du libéralisme, se contentant souvent de lui attribuer la paternité de la crise – puisque tout le monde l'a dit, de

l'extrême gauche à l'extrême droite.

Il va donc falloir faire cette pédagogie du libéralisme, et expliquer aux Français comment on peut se passer de l'Etat et quels bénéfices on en retirera : sauvegarde des retraites et de la santé, qualité des écoles, abondance des logements, diminution des impôts et des déficits, amélioration du pouvoir d'achat et diminution du chômage.

Si l'opinion publique commence à prêter une oreille attentive aux réformes libérales, la classe politique elle-même va mordre à l'hameçon. Dans le contexte actuel, nos hommes politiques ne sont pas des leaders, des pionniers, ce sont des suiveurs, des récupérateurs. A leur tour, ils penseront tirer parti d'un courant électoral dont ils ont jusqu'à présent ignoré ou méprisé l'existence. J'ai toujours estimé à quelque 10 à 15 % l'électorat réellement libéral, qui s'est malheureusement égayé dans le « vote utile » (Chirac 2002), ou l'abstention, ou le vote rejet (Bayrou ou le Pen). Les libéraux ne prétendent pas constituer à eux seuls la majorité silencieuse, mais ils en font partie. Mais désormais, ils ne voudront plus être silencieux.

Alors, sans doute verra-t-on fleurir des programmes, puis des réformes, que beaucoup de grands pays au monde ont mis en œuvre : Ca-

nada, Australie, Nouvelle Zélande, mais aussi Pologne, Allemagne, et maintenant Grande Bretagne. Et je ne parle pas de la vertueuse Suisse qui avant d'être un paradis fiscal est un paradis libéral (sans être pour autant le paradis sur terre). On va donc aller vers la fluidité du marché du travail, le salaire complet et la privatisation de la protection sociale et de la plupart des services aujourd'hui abusivement dénommés « publics », vers une fiscalité équitable avec la « flat tax », vers la réduction des réglementations dans tous les domaines, bref, vers une réduction du périmètre de l'Etat.

Amis libéraux, adhérents amis ou proches de l'ALEPS, faites-le savoir autour de vous : il existe une solution à la crise, mais surtout aux maux profonds de la société française. Nous n'avons pas besoin de rigueur, nous avons « besoin d'air » (Laurence Parisot). Nous avons besoin de libération. Et le seul fait d'annoncer la bonne nouvelle remettra les Français à l'ouvrage, rendra à la France quelque crédit financier et quelque crédibilité politique.

Elle rendra surtout aux Français la joie de vivre, et de préparer une société harmonieuse pour les générations à venir. Mettons la France à l'heure libérale. « Faisons la liberté, la liberté fera le reste ».

COMPTE RENDU DU DÎNER DÉBAT DU 6 OCTOBRE 2012

« Le face à face islam chrétienté : quel destin pour l'Europe ? »



Communication de Claude Sicard sur le thème de son ouvrage paru chez François Xavier de Guibert, Paris 2009.

Depuis la fin de la période coloniale on assiste à l'arrivée en Europe de très nombreuses communautés musulmanes qui viennent s'établir définitivement dans les nations européennes, essentiellement dans celles qui avaient entrepris aux XIX^e

siècle d'exercer leur domination sur des pays musulmans, en Méditerranée, au Moyen Orient et en Asie.

Ces mouvements migratoires résultent de l'impossibilité dans laquelle se sont trouvés les pays musulmans en question d'assurer leur développement économique au lendemain de leur accès à l'indépendance, du fait d'options économiques erronées adoptées par leurs jeunes dirigeants et de la démographie galopante qui caractérise ces sociétés. Ils résultent également des besoins d'importation de main d'œuvre étrangère que connaissent les divers pays européens résultant du très grave déclin démographique qui caractérise à présent la vieille Europe.

Ces mouvements de population qui ont pris naissance dans la seconde moitié du XX^e siècle sont appelés à se développer très fortement

dans les prochaines décennies, et il est donc naturel de s'interroger sur l'impact qu'ils vont avoir sur l'avenir des sociétés européennes. Le problème tient au fait que tous ces nouveaux arrivants sont issus, dans leur très grande majorité, d'une civilisation différente de la civilisation occidentale, la civilisation islamique, une civilisation avec laquelle l'Europe a eu maille à partir depuis l'apparition de l'islam au début du VII^e siècle.

Le monde de la « chrétienté », terme que l'auteur assimile volontiers à « Occident » non pas tant par souci de simplification mais par le fait même que c'est ainsi que les musulmans appellent généralement les Occidentaux, et le monde de l'Islam²³ sont deux mondes qui sont en opposition depuis un peu plus de treize siècles, c'est à dire depuis la mort du Prophète Mahomet en 632 à Médine.

Nous analyserons donc dans un premier temps les raisons pour lesquelles ces deux mondes sont en opposition, puis nous essayerons d'amorcer dans un second temps une réflexion sur les conséquences que le développement de l'islam dans nos sociétés est susceptible d'avoir, à terme, sur notre propre civilisation, la civilisation occidentale européenne

I - Les raisons de l'opposition entre les mondes de l'islam et de l'Occident

Ces raisons sont de trois ordres :

- Doctrinal
- Historique
- Psychologique

23 - L'islam s'écrit avec un i minuscule lorsqu'il s'agit de la religion, et avec un I majuscule lorsqu'il s'agit de la civilisation

1.1 - Les raisons doctrinales :

L'islam se revendique comme un « post christianisme » : le Prophète Mahomet a eu le privilège d'avoir directement la parole de Dieu. Aussi, le message qu'il a délivré est-il, nous disent les musulmans, le vrai message, et il n'y en aura pas d'autre car Mahomet est le sceau des prophètes. Après lui, il n'y aura pas d'autre prophète annonçant le message de Dieu. Avant lui il y avait eu plusieurs prophètes, dont en particulier Moïse et Jésus : ces prophètes furent de simples hommes, des hommes qui ont été « inspirés » par Dieu, en sorte que les messages qu'ils ont délivrés ne sont pas parfaits, à la différence de celui de Mahomet. Il est fondamental pour comprendre ce qu'est l'islam, de faire la distinction entre les prophètes qui ont précédé Mahomet et le Prophète Mahomet : les premiers ont seulement été « inspirés » par le Tout Puissant, alors que Mahomet a eu, lui, la Révélation du message de Dieu. Le message du coran est donc la parole même de Dieu : il s'agit d'un « livre » incréé, qui existe de toute éternité, et qui a été révélé à Mahomet par l'archange Gabriel.

Aussi Mahomet dit-il aux chrétiens qu'ils sont dans l'erreur : Jésus n'était pas le fils de Dieu. Il n'est pas mort sur la croix et il n'a pas ressuscité : or, ce sont là, précisément, les croyances fondamentales des chrétiens. Mahomet a donc heurté de front les chrétiens jetant le plus grand discrédit sur les fondements même de leur foi, et ils les ont invités à rejoindre la vraie religion, en adhérant au message parfait que Dieu lui a fait connaître. Et il a en outre accusé les chrétiens d'avoir falsifié le message qu'ils ont reçu, en cachant l'annonce que Jésus leur aurait faite de la venue d'un nouveau prophète après lui, précisément le prophète Mahomet. Il s'agit de l'interprétation que fait l'islam de l'annonce de la venue du Paraclet (le Saint Esprit).

Mahomet a reçu de Dieu les indications nécessaires pour organiser la société, se trouvant lui-même en position de chef d'Etat à Médine :

- l'islam doit se répandre sur toute la Terre : c'est la religion que toute l'humanité doit, finalement, embrasser ;
- l'islam divise le monde en deux : le « dar al islam » (la maison de l'islam) où règne déjà la vraie religion, et le « dar al harb » (textuellement la « maison de la guerre ») qui est constitué par tous les territoires qui ne vivent pas encore sous la loi de l'islam. Les musulmans sont invités à lutter pour étendre le règne d'Allah, et c'est là le sens du « djihad », qui est « le combat dans la voie de Dieu » ;
- le « djihad » : le Prophète a indiqué que dans ces combats il y aurait les 4/5 des butins pris aux infidèles qui reviendraient aux combattants (et 1/5 pour le Prophète) ; et ceux qui en viendraient à périr dans ces nobles combats, ils ont l'assurance d'être accueillis au paradis d'Allah. Certes les théologiens distinguent le « petit djihad » qui est celui dont nous venons de décrire la fonction, et le « grand djihad » qui est, lui, le combat que le musulman a à mener sur lui-même pour être un meilleur croyant. Mais le coran ne parle, en fait, que du petit djihad ;
- Dans la société, tant qu'elle ne sera pas totalement islamisée, on aura donc : des musulmans, des gens dits « du Livre » (chrétiens et juifs), et des incroyants. Ceux-ci devront être convertis à l'islam (éventuellement par la force) ; par contre les « gens du Livre » seront des citoyens dont on admettra qu'ils puissent conserver leur religion. Ces gens du Livre auront un statut de « dhimmi », c'est à dire un statut dit de « protégés » : on leur appliquera une fiscalité particulière (horriblement lourde et totalement dissuasive !). Ce seront en fait des citoyens de second rang, auxquels on interdit l'accès dans la société à des fonctions importantes, et que l'on soumet à diverses brimades (interdiction de monter à cheval par exemple, interdiction d'épouser une musulmane, etc....) ; dans une société ainsi organisée il n'y aura de fraternité qu'entre musulmans, les sourates du

coran étant formelles à cet égard.

Le Coran fixe par ailleurs toutes sortes de règles : non égalité homme/femme, loi du talion pour certains délits, interdiction de l'adultère ou de l'homosexualité, interdits alimentaires divers, interdiction de prêts à intérêt, prohibition de l'alcool, etc...Le coran est à la fois un code civil et un code pénal. Tout Etat musulman doit appliquer ces règles puisque l'homme doit obéissance à Dieu (islam signifie « soumission »), Dieu ayant fait connaître ses volontés au prophète Mahomet.

Par différence avec ce qu'a révélé Mahomet, le christianisme a une autre conception de l'homme et de ses rapports avec Dieu : Jésus a révélé aux hommes qu'ils sont tous des créatures de Dieu, également aimés de Dieu, donc des être égaux. La notion d'amour qui existe dans le christianisme entre tous les hommes, et entre Dieu et les hommes, n'existe pas dans l'islam : dans le christianisme il y a une relation entre Dieu et l'homme qui est du type relation d'un père à un fils, alors que pour l'islam la relation est celle d'un maître à un serviteur. Le coran indique clairement que l'homme est sur terre pour adorer Dieu : il lui est soumis. Le message d'amour de Jésus « aimez vous les uns les autres » n'existe donc pas dans l'islam : on sait qu'il a induit dans la civilisation occidentale les notions d'égalité, de justice et de fraternité. Et, de surcroît, dans le christianisme il y a séparation du domaine politique et du domaine religieux, Jésus ayant clairement proclamé : « Rendez à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César », alors que dans l'islam il y a confusion totale entre les deux domaines.

Jésus n'a prêché que pendant trois ans seulement, alors que Mahomet l'a fait pendant près de 40 ans : et n'ayant pas été, à la différence de Mahomet, un chef d'Etat, il n'a laissé aucune règle d'organisation de la société.

1.2 - Les raisons historiques :

Sitôt après la mort du Prophète les cavaliers d'Allah s'élançèrent à la conquête du monde : celui-ci était constitué à l'Est par l'empire persan (dynastie des Sassanides), et à l'Ouest par l'empire romain, un empire officiellement chrétien depuis près de trois siècles. L'empereur Constantin, en effet, avait mis un terme à la persécution des chrétiens par l'édit de Milan promulgué en 313 ; puis, ensuite, Théodose 1er avait fait en 380 du christianisme la religion d'Etat de cet immense empire.

Les musulmans prirent Damas en 636, Jérusalem en 638, Alexandrie en 643, et ils arrivèrent finalement à Tanger en 704. Tous ces territoires appartenaient à l'Empire romain. Ils passèrent le détroit de Gibraltar et allèrent envahir l'Espagne wisigothique. Finalement ce fut Charles Martel qui arrêta les envahisseurs arabes à Poitiers, en 732. Les musulmans se répandirent néanmoins dans toute la Provence, puis ils allèrent en Sicile, et ils s'aventurèrent ensuite dans toute l'Italie du sud. Finalement ils vinrent piller Rome en 846.

Au Xe siècle, l'empire musulman étant devenu immense, une pose fut marquée.

Au siècle suivant, Bagdad, qui était le siège du califat, vit l'arrivée des Seldjoukides, des tribus descendues d'Asie centrale qui étaient musulmanes : leur chef prit le calife sous sa protection et il exerça le pouvoir à sa place. Son successeur, Alp Arslan, entreprit de repartir à la conquête des territoires byzantins encore aux mains des chrétiens. Il écrasa les troupes byzantines à Mantzikert, et il s'avança jusqu'à Antioche qui tomba en 1085. Le Basileus Alexis 1er Comnène prit alors peur, et devant la menace qui pesait sur Constantinople il envoya une délégation à Rome pour quérir le secours de ses frères d'Occident. Le Pape Urbain II accueillit favorablement cette demande au concile de Plaisance, et il se

décida ainsi à lancer à Clermont, en 1095, un appel à la Croisade, une croisade conçue comme une guerre juste consistant en un pèlerinage armé ayant pour objectif de délivrer les frères d'Orient du joug des musulmans et de reconquérir en Palestine la Terre sainte des chrétiens, et tout spécialement Jérusalem où est le tombeau du Christ. Le pape donna également comme second objectif aux Croisades la reconquête de l'Espagne (la « Reconquista »).

C'est ainsi que furent déclenchées les Croisades. Les Croisés s'acheminèrent vers la Terre sainte, par terre ainsi que par mer avec l'aide des flottes vénitiennes. Ils eurent à mener des combats épuisants, luttant contre les Seldjoukides de Bagdad et les Fatimides du Caire, luttant aussi contre la famine et les maladies qui les décimaient en chemin ; finalement ils parvinrent à reprendre Jérusalem en 1099, les Byzantins les laissant seuls dans ces périlleuses entreprises guerrières. Ils occuperont la Terre sainte pendant près de deux siècles, puis ils s'en trouveront chassés, finalement, par Saladin qui parvint à reprendre Jérusalem en 1187. L'échec des Croisades est dû à la défaillance des Byzantins qui ne surent pas relayer les Croisés. Ceux-ci, pour le plus grand nombre, rentraient tout naturellement en Europe une fois leur pèlerinage accompli, et les ordres guerriers religieux qui s'étaient constitués sur place, les Templiers et les Hospitaliers, ne parvinrent pas, malgré leur abnégation et leur bravoure à remédier à l'absence des Byzantins. On aurait pu en effet attendre de ceux-ci qu'ils prissent leur part dans la défense de territoires relevant historiquement de leur obédience.

Il y eut ensuite, au XIV^{ème} siècle, la vague ottomane : une nouvelle dynastie musulmane créée par Osman en Bithynie voulut en effet reprendre le flambeau des luttes contre la chrétienté. Orkhan, le fils d'Osman réussit à faire passer ses troupes à Gallipoli, et son successeur entama la conquête de la péninsule balkanique. Finalement les Turcs arrivèrent en 1529 à Vienne, en Autriche, malgré diverses Croisades lancées par les papes « contra Turcos », sans jamais aucun succès. Bajazet était un fin guerrier, un ennemi redoutable, et très cruel : on le nomma « La foudre » ou encore « L'éclair ». Il passait sans pitié au fil de l'épée tous ses prisonniers sauf ceux capables de s'acquitter d'une substantielle rançon. Entre temps Constantinople était tombée en 1453, enlevée par Méhémét II qui pénétra à cheval dans sainte Sophie en proclamant « la victoire d'Allah ». Les Autrichiens parvinrent avec un courage inouï à défendre leur ville, et ce fut, là, le premier échec de Soliman dit « le Magnifique ». Le front se déplaça ensuite vers l'Est, mais les Ottomans parvinrent à reprendre le dessus, et on les vit assiéger Vienne une seconde fois, en 1683 : cette fois la capitale des Habsbourg fut sauvée par l'intervention des Polonais menés par leur roi, le fameux Jean Sobiesky. Dans toute l'Europe on célébra des Te Deum où l'on glissait une phrase du prologue de l'évangile selon saint Jean disant : « Ce fut un envoyé de Dieu, l'homme dont le nom était Jean ».

Finalement les Turcs se trouvèrent peu à peu chassés des territoires qu'ils étaient venus conquérir en Europe, et l'on assista au démantèlement de l'empire ottoman au lendemain de la première guerre mondiale, les Turcs ayant cru bon, de s'allier aux Allemands.

Sur l'autre front, celui de la reconquête de l'Espagne, la lutte fut très longue : il fallut attendre 1492 pour que finalement les musulmans soient vaincus, Isabelle de Castille et Ferdinand d'Aragon entrant triomphalement dans Grenade le 6 janvier, jour de l'Épiphanie. Le pape Innocent VIII les récompensa en leur attribuant le titre flatteur de « Rois très catholiques ». Et partout dans Rome on alluma des feux de joie : on proclama que la prise de Grenade effaçait l'affront de la perte de Constantinople.

Au XIX^{ème} siècle le mouvement repartit dans l'autre sens : ce furent alors les puissances européennes qui entreprirent d'aller à la conquête de divers pays musulmans, profitant de leurs avancées au plan tech-

nologique et de la puissance de leurs armes. Cette fois les conquêtes se firent non plus au nom de Dieu, mais au nom de « la mission civilisatrice de l'Occident ». Ce fut Bonaparte en Egypte en 1798, la France en Algérie en 1830, puis la France à nouveau en Tunisie et au Maroc en 1881 et en 1912 ; ce fut l'Angleterre en Egypte en 1882, les Pays Bas en Indonésie en 1833, les Italiens en Libye en 1911..... Et, après la fin de la première guerre mondiale, ce furent les mandats accordés par la Société des Nations à la France sur la Syrie et le Liban et à la Grande Bretagne sur l'Irak et la Palestine. Les combats furent la plupart du temps très durs : Algérie 27 ans, Maroc 20 ans, Libye 20 ans....

Au siècle suivant, les pays musulmans qui avaient été colonisés entreprirent de mener des luttes pour recouvrer leur indépendance : ils furent aidés en sous main par les résolutions de la III^{ème} internationale communiste ainsi que par les mouvements panarabistes et panislamistes qui prirent naissance au Moyen Orient dans le début des années 1930. Peu à peu ces différents pays vont parvenir à acquérir leur indépendance, le dernier pays où les combats furent les plus sanglants fut l'Algérie à qui la France accorda finalement l'indépendance en 1962. Il est important de noter que dans ces différents pays chaque fois les mouvements de lutte pour l'indépendance furent lancés par des chefs religieux, au nom de l'islam : le cheikh Abdel Hamid Ben Badis par exemple en Algérie en 1925, ou Hassan el Bana, le fondateur du mouvement des Frères musulmans en Egypte, en 1928.

Depuis la fin de la période coloniale, du fait des succès remportés sur l'Occident en obligeant les nations européennes à se retirer des pays qu'elles étaient venues coloniser au XIX^{ème} siècle des courants islamistes violents se sont développés dans les pays musulmans qui ont pour objectif de redonner au monde musulman toute sa fierté face à un Occident dominateur et arrogant. Périodiquement des attentats sont commis contre des Occidentaux dans les pays du Maghreb et du Machrek, et des extrémistes en commettent même dans les pays occidentaux. Celui du 11 novembre 2001 sur les Twin Towers à New-York faisant 3.000 morts fut le plus spectaculaire : il ébranla fortement tout le monde de l'Occident. Il y eut ensuite en Europe les attentats très meurtriers de Madrid, puis ceux de Londres. Et dans les pays musulmans les chrétiens qui y sont installés ne cessent de subir des brimades en sorte qu'ils émigrent dans des pays occidentaux dès qu'ils ont les moyens de le faire..

1.3. Les raisons psychologiques :

Les musulmans, nous dit Ferreydoun Hoveyda, dans un ouvrage très instructif qu'il a intitulé « Que veulent les Arabes »²⁴ se sentent humiliés, soumis à l'hégémonie de l'Occident, victimes d'injustices et en proie à un séculaire complot judéo-chrétien.. « La majorité des Arabes ne portent pas l'Occident dans leur cœur » nous dit cet auteur qui est un Syrien élevé à Beyrouth. Il nous révèle que les musulmans nourrissent « une psychologie victimaire et revendicative » : ils reprochent, dit-il, aux « chrétiens » les Croisades, l'expulsion des Morisques d'Espagne en 1502, la colonisation au XIX^{ème} siècle, le pillage des ressources de leurs pays, les promesses non tenues au lendemain de la première guerre mondiale (accord Sykes-Picot), la non reconnaissance des apports à l'Occident de la très riche civilisation musulmane au XII^{ème} siècle, etc....

Par ailleurs les musulmans jettent sur la civilisation occidentale actuelle un regard très sévère : une civilisation sans dieu, une civilisation de l'objet, une civilisation où l'on marchandise le corps de la femme et où l'on admet une polygamie déréglée, une civilisation qui tolère l'homosexualité... en bref, une civilisation sans morale aucune. Aussi Ben Laden envoya-t-il une lettre à un grand journal newyorkais au lendemain des attentats du 11 septembre dans laquelle il dit aux Américains qu'ils

sont « la pire des civilisations de l'histoire de l'humanité ».

Les Occidentaux, qui au regard de l'Histoire seraient fondés à avoir, eux aussi, bien des griefs à l'égard du monde de l'Islam, restent totalement muets : ils s'accusent même de bien des larcins et ils font volontiers, du moins est-ce le cas des Européens, de la repentance. Par ailleurs leurs intérêts économiques les incitent à taire les éventuels reproches qu'ils auraient à adresser au monde musulman, et ils admettent bien volontiers les thèses des intellectuels musulmans qui dans les pays occidentaux leur présentent l'Islam sous un jour favorable afin qu'ils admettent qu'il s'agit d'une religion d'amour, une religion somme toute comme toutes les autres.

II- Les conséquences du développement de l'Islam dans les sociétés européennes

2.1- Les prévisions démographiques :

L'Europe est en plein déclin sur le plan démographique et d'ici à 2050 les pays de l'UE (l'Europe des 27) auront perdu environ 20 millions d'habitants. Cela est dû à des taux de fécondité des femmes passés au-dessous du seuil de 2,1, le taux moyen actuel pour l'UE se situant à 1,3. Il ne naît plus que les 2/3 des enfants dont on aurait besoin pour maintenir constant l'effectif de la population en Europe.

Phénomène plus grave encore : le vieillissement très rapide de la population du fait des progrès de la médecine. A l'horizon 2050, 47% de la population européenne aura atteint l'âge de la retraite (et 60% dans le cas de l'Allemagne en 2060).

En conséquence, toutes les études sérieuses montrent que l'Europe a des besoins d'importation de main d'œuvre étrangère considérables. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles Bruxelles milite fortement en faveur de l'entrée de la Turquie dans l'UE, la Turquie étant un pays dont la pyramide démographique est jeune.

Une étude de l'ONU datant de 2001 intitulée « Migrations de remplacement : une solution aux populations en déclin et vieillissantes » indique que l'Europe va avoir besoin d'importer :

- 165 millions de travailleurs étrangers d'ici à 2025 afin de maintenir à son niveau actuel l'effectif de sa population active ;
- 700 millions de travailleurs étrangers d'ici à 2050 si l'on veut que soit maintenu à son niveau actuel le ratio actifs/inactifs.

Ces chiffres sont stupéfiants et semblent totalement irréalistes : l'Europe ne pourra pas les admettre. Néanmoins les besoins étant là, des importations très importantes de main d'œuvre vont se poursuivre, et les travailleurs dont on a besoin venant avec leur famille il n'est pas exclu que l'on aura à l'horizon 2050 une population européenne constituée de 30 à 40 % de musulmans. D'ailleurs, plusieurs leaders d'opinion dans les pays musulmans nous annoncent déjà triomphalement une Europe majoritairement musulmane à la fin du siècle actuel. De même, le grand spécialiste américain de l'Islam, Bernard Lewis, avait déclaré dans une interview donnée au journal allemand Die Welt au début des années 1990: « L'Europe fera partie intégrante de l'Arabie occidentale et du Maghreb d'ici à la fin du siècle ».

2.2- Les scénarios « catastrophe »

Un bon nombre d'auteurs ont publié ces dernières années des ouvrages nous annonçant des scénarios extrêmes. On peut classer ces

scénarios en 4 catégories :

a- Le scénario dit des « Tâches d'huile » (ou aussi des « Tâches de panthère »).

Dans ce premier scénario, des communautés musulmanes deviendraient majoritaires dans certaines régions et elles imposeraient alors, démocratiquement, que s'applique aux habitants locaux la loi de la charia. Et progressivement ces tâches d'huile s'agrandiraient et se multiplieraient jusqu'à ce que l'Europe passe complètement sous la coupe des musulmans. Cette mutation se ferait sous l'action d'extrémistes très actifs dont les populations musulmanes européennes ne s'aventureraient pas à se désolidariser : ce sont, en effet, la plupart du temps, les extrémistes qui font l'Histoire de l'humanité, les populations restant, elles, passives.

b - La libanisation des pays européens :

Dans ce scénario, les pays européens en viendraient progressivement à adopter la même structure politique que le Liban actuellement, avec une forte influence, partout, du parti des musulmans.

c - Une guerre intérieure :

Dans ce scénario, les populations européennes en viendraient à se révolter contre l'invasion que subit l'Europe. Il en résulterait une guerre civile, guerre dans laquelle les communautés musulmanes européennes seraient soutenues par des puissances musulmanes qui leur apporteraient leur soutien. L'Europe sortirait ravagée par un tel conflit.

d - La troisième guerre mondiale :

Dans ce scénario Israël déclencherait pour se protéger le feu nucléaire au Moyen Orient. Il s'en suivrait tout un enchaînement diabolique de cataclysmes : soutien de la Chine au monde musulman (les Etats-Unis ayant pris parti pour l'Etat Hébreux), conflit entre l'Inde et la Chine, puis entre le Japon et la Chine.....Bref une guerre mondiale d'où l'Europe, menacée par des fusées à tête nucléaire pointées sur elle à partir de l'Algérie, sortirait très profondément meurtrie.

2.3- Le scénario tendanciel

Les quatre scénarios que nous venons de mentionner nous paraissent peu probables, nous pensons qu'il faut plutôt en venir à considérer le scénario tendanciel. Dans ce scénario les communautés musulmanes continueraient à se développer fortement en Europe en s'intégrant dans nos sociétés correctement comme les règles de la démocratie le leur permettent, règles qui les autorisent à conserver leur personnalité et leur identité. Ces communautés, même si le chiffre de 150 millions de musulmans qui est avancé parfois se vérifiait à l'horizon 2050, ne représenteraient jamais qu'une diaspora du monde musulman, un monde qui comptera 1,5 milliard d'individus en 2050. Cette diaspora restera solidaire du monde musulman du fait du concept coranique de « Oumma », d'autant qu'avec les moyens de communication modernes les informations circulent à la vitesse de la lumière. Plus le monde musulman aura acquis de l'importance au plan politique, voire au plan militaire (avec l'accès de l'Iran au club des puissances nucléaires, après le Pakistan....), plus les communautés musulmanes implantées en Europe revendiqueront leur fierté d'appartenir à ce monde et se trouveront naturellement renforcées dans leur droit à être elles mêmes, c'est à dire à ne pas se diluer dans la civilisation occidentale. Les pays musulmans, dont en particulier le Maroc qui est proche de la France, ont pour politique affichée de tout mettre en œuvre pour que leurs ressortissants installés en Europe conservent leur personnalité musulmane. Et l'on sait quelles sommes considérables l'Arabie Saoudite consacre chaque année à développer en Europe l'is-

lam waabite, un islam très rigoureux qui est la religion officielle de ce riche pays pétrolier..

Pour évaluer les impacts du développement de l'islam dans les sociétés européennes il convient tout d'abord de bien cerner ce que signifie le mot « civilisation », et nous nous référerons pour cela à l'excellente définition qu'en a donnée l'anthropologue mexicain Rodolfo Stavenhagen, dans un travail qu'il fit pour l'UNESCO. Pour cet anthropologue une civilisation, c'est : « l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société : cela englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeur, les traditions et les croyances ». Si tant est que le développement de l'islam dans nos sociétés venait à se réaliser dans les proportions indiquées plus haut, c'est l'ensemble de ces éléments qui en viendraient à être modifiés.

Il convient ensuite de s'en référer aux lois d'évolution des civilisations, qui sont les suivantes :

- a - A la base de chaque civilisation, il y a toujours une religion. « Les grandes religions sont toujours les fondements des grandes civilisations » nous dit Christophe Dawson, un grand sociologue britannique²⁵. A la base de la civilisation occidentale il y a le christianisme, et à la base de la civilisation musulmane il y a l'islam.
- b - Chaque civilisation suit une courbe d'évolution constituée de 4 phases : naissance, développement, maturité, déclin. On sait que Paul Valéry nous a dit : « Nous autres civilisations savons que nous sommes mortelles ». Une civilisation décline lorsqu'elle n'a plus de levier d'expansion. La civilisation occidentale européenne est à présent sur le déclin : son apogée se situe à la fin du XIX^{ème} siècle, et le phase de déclin correspond à la fin de la période coloniale. Cette civilisation n'a plus aucun levier d'expansion : ni démographique, ni économique, ni militaire, ni idéologique. La civilisation musulmane est par contre encore dans une phase de croissance, ne serait ce qu'au plan démographique. Quant aux leviers d'expansion, outre la démographie, il y en a plusieurs : le pétrole, l'idéologie, l'accès à l'arme nucléaire....
- c - A l'intérieur de chaque civilisation, il se produit avec le temps des évolutions. Mais là, deux thèses opposées se rencontrent :
 - La thèse de la convergence des civilisations
 - La thèse de la non convergence

Des auteurs comme Francis Fukuyama soutiennent que toutes les civilisations évoluent dans le même sens et aboutissent in fine au schéma de la civilisation occidentale, c'est à dire des sociétés « sorties de religion » qui adoptent comme mode de fonctionnement le système démocratique. C'est la thèse que Fukuyama défend dans son célèbre ouvrage « La fin de l'histoire et le dernier homme ». La France avec la Révolution de 1789 a montré la voie : elle a fait une « sortie de religion », selon l'expression forgée par le philosophe Marcel Gauchet, au XIX^{ème} siècle et elle a remplacé la royauté par une république laïque et démocratique.

D'autres anthropologues soutiennent la thèse inverse : chaque civilisation suit sa propre voie de développement et conserve ses invariants structureaux. C'est la thèse du grand anthropologue Claude Lévi-Strauss qui nous dit : « Il y a des évolutions internes, mais il existe des invariants structureaux ». C'est également le point de vue de Samuel Huntington qui écrit dans « Le choc des civilisations »²⁶ : « Une société peut très bien se moderniser sans s'occidentaliser ».

e - Lorsque deux civilisations en viennent à se trouver en concurrence sur un même territoire, il y a conflit. Claude Lévi-Strauss nous dit²⁷ qu'il se passera alors l'une des deux éventualités suivantes :

- soit désorganisation et effondrement du pattern de l'une des deux civilisations ;
- soit apparition d'une synthèse originale qui, alors, consiste en l'émergence d'un troisième pattern, lequel « devient irréductible par rapport aux deux autres ».

Dans le scénario tendanciel, et pour autant que les prévisions démographiques de l'ONU conduisent vraiment à une Europe qui serait au milieu du siècle musulmane à 30 ou 40 %, c'est à l'apparition d'un nouveau modèle de civilisation qu'il faut s'attendre, un modèle original qui serait « irréductible par rapport aux deux autres ». En effet, on doit exclure que la civilisation occidentale disparaîtrait totalement de l'Europe, et l'on doit exclure également que les 100 ou 150 millions de musulmans qui vivraient en Europe se seraient totalement fondus dans la civilisation européenne qui a comme fondements les apports des philosophes grecs, le juridisme des Romains, et le christianisme.

Beaucoup de signes avant coureurs nous indiquent que c'est bien dans cette direction que l'on s'achemine, d'autant que, comme nous l'avons indiqué plus haut, la civilisation occidentale se trouve maintenant être entrée dans sa phase de déclin. Le président français, Jacques Chirac, par exemple, a refusé que l'on inscrive dans le préambule de la Constitution dont voulait se doter l'Union Européenne une mention affirmant « les racines chrétiennes de l'Europe », et le ministre Jack Lang, qui fut ministre de la Culture puis ministre de l'Education nationale en France, a déclaré dans un ouvrage récent qu'il est « en faveur d'une République métisse dans ses couleurs, mais aussi dans ses formes et dans ses idées ».

Il est donc fort probable que l'Europe dans le cours de ce siècle va connaître une mutation de sa civilisation, celle-ci évoluant peu à peu vers un modèle dont il est difficile de dire aujourd'hui ce qu'il sera exactement. Cette civilisation n'aura pas su, sur son déclin, se défendre et il faut citer alors cette pensée de Arnold Toynbee qui écrit dans son monumental ouvrage « A study of History »²⁸ : « Les civilisations ne sont pas assassinées, elles se suicident ».

On peut citer également, en conclusion, cette constatation que fait dans son ouvrage « The evolution of civilizations » l'historien américain des civilisations Carroll Quigley, qui nous dit²⁹ sans que cela semble troubler aucunement les dirigeants de cette Europe qui se bâtit laborieusement à Bruxelles : « L'arrivée massive d'immigrés est le signe que l'on retrouve dans toutes les civilisations en déclin ».

27 - « Race et histoire, race et culture » Ed Albin Michel, 2002.

28 - « La grande aventure de l'humanité » Ed Elsevier Séquoia, 1977.

29 - « The evolution of civilizations »

25 - Dans « Religion and culture » publié en 1948.

26 - « Le choc des civilisations », Ed Odile Jacob 1998.

Vie et mort des civilisations :

Le point de vue des anthropologues

Le monde s'articule aujourd'hui en un certain nombre de civilisations, cinq selon le sociologue américain Matthews Melko, sept selon l'universitaire américain Samuel Huntington, universitaire qui s'est rendu célèbre avec son ouvrage « The clash of civilizations and the Remaking of World Order » paru en 1996³⁰, un ouvrage qui fit grand bruit car l'auteur annonçait que les conflits, dans l'avenir, proviendront probablement non plus d'affrontements entre de grands ensembles géopolitiques mais de heurts entre des ensembles civilisationnels différents. Alors que Matthews Melko cite uniquement Chine, Japon, Inde, Islam et Occident, Huntington donne dans ses analyses une vision sensiblement plus complète en distinguant Chine, Japon, Inde, Islam, Occident, Amérique Latine, et Afrique. Dans le passé on sait qu'il a existé de très nombreuses civilisations qui ont eu chacune leur heure de gloire, puis, finalement, un jour ses sont éteintes. Les historiens des civilisations citent notamment le cas de grandes civilisations comme la Mésopotamie, l'Égypte, la Crète, Byzance, l'Amérique centrale, etc.... Aujourd'hui, les civilisations entre lesquelles s'articule le monde ne se trouvent pas toutes dans la même phase de vie : certaines sont en expansion, d'autres se trouvent sur un palier, et certaines ont amorcé, semble-t-il, leur phase de déclin.

L'histoire du monde, nous disent les anthropologues, c'est l'histoire des civilisations. Aussi, est-il particulièrement intéressant de tenter de comprendre comment évolue notre monde en s'en référant aux enseignements qui se dégagent des travaux des meilleurs anthropologues, du moins de ces anthropologues qui se sont intéressés à l'évolution des civilisations, discipline qui a pour nom « l'anthropologie civilisationnelle ». La difficulté pour y voir clair tient à ce que l'échelle du temps dans cette passionnante discipline est le siècle : aussi, pour discerner les évolutions qui se produisent dans le monde auquel nous participons, est-il difficile faute de disposer d'un recul suffisant, le recul dont disposent les historiens (concept que Fernand Braudel dénomme « le temps long »), de bien percevoir où se situent exactement les points d'inflexion des courbes d'évolution des différentes civilisations auxquelles l'on a affaire.

Mais avant de voir quels sont les éclairages qui se dégagent des travaux des anthropologues en matière d'évolution des civilisations, il convient évidemment de tenter de bien cerner ce que signifie le terme « civilisation ». Il s'agit d'un concept très complexe, particulièrement difficile à définir. Le terme et l'idée de « civilisation » sont apparus au XVIII^e siècle, en France, pour opposer l'état de civilisation auquel était parvenue l'Europe, c'est à dire l'Occident, à l'état de barbarie où se trouvaient un certain nombre de peuplades sur notre terre, peuplades que divers explorateurs venaient de découvrir. Au siècle suivant, on a constaté qu'il existait sur terre plusieurs civilisations, c'est çà dire des ensembles de sociétés organisées chacune d'une certaine manière, et l'on a estimé, sans que cela ait semblé poser un quelconque problème au plan philosophique, que la civilisation occidentale se trouvait très en avance sur toutes les autres. Puis dans la seconde moitié du XX^e siècle on en est venu à considérer qu'il fallait cesser de vouloir porter un jugement de valeur sur les civilisations. On en vint donc à cette notion que les civilisations ne peuvent pas se ranger selon un ordre hiérarchique, et l'on décida d'enseigner aux enfants dans les écoles que toutes les civilisations sont égales, sinon au plan de leurs avancées technologiques, du moins en valeur, au plan humain. Aussi ne parle-t-on plus aujourd'hui de « barbares » et de « sauvages ».

Les définitions qui nous sont données par les différents auteurs sont

30 - Cf « Le choc des civilisations » de Samuel Huntington : Ed. Odile Jacob 1997.

assez variables. Fernand Braudel, par exemple, nous dit : « C'est un espace, une région culturelle, une collection de traits et de phénomènes culturels ». Emile Durkheim, le fondateur de la sociologie moderne, définit, lui, la notion de civilisation de la façon suivante : « C'est une sorte de milieu moral englobant un certain nombre de nations, chaque culture nationale n'étant qu'une forme particulière du tout ». Pour Samuel Huntington la civilisation représente « le mode le plus élevé de regroupement et le niveau le plus haut d'identité culturelle dont les humains ont besoin pour se distinguer ». Chaque civilisation a sa propre identité, et chaque civilisation possède une forme d'organisation spécifique de l'« idéal ». Et, nous dit Auguste Comte, chaque civilisation a une structure de pensée propre.

En fait, l'une des meilleures définitions à retenir nous paraît être celle donnée par l'anthropologue mexicain Rodolfo Stavenhagen, dans un travail qu'il fit pour l'UNESCO en 1998 : « C'est l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société : cela englobe en outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeur, les traditions et les croyances ». Et pour clore le vieux débat existant entre « culture » et « civilisation » il faut considérer que ces deux termes ne sont pas interchangeables : à l'intérieur d'un espace civilisationnel donné il existe différentes cultures qui sont autant de manières de décliner les éléments fondamentaux et permanents de la civilisation en question. A l'intérieur de la civilisation occidentale, par exemple, il y a manifestation différentes cultures : américaine, anglo-saxonne, méditerranéenne, etc...

Que nous disent donc les anthropologues à propos des civilisations ? Ils nous enseignent qu'il y a quatre concepts fondamentaux auxquels il convient de se référer pour conduire un raisonnement en matière d'évolution des civilisations :

1 - A la base de chaque grande civilisation il y a une religion.

Le célèbre sociologue anglais Christophe Dawson³¹ nous dit : « Les grandes religions sont les fondements des grandes civilisations ». Et le grand historien des civilisations Arnold Toynbee qui est considéré comme l'une des grandes figures intellectuelles et humanistes du XX^e siècle confirme³² ce constat en écrivant dans son œuvre magistrale « La grande aventure de l'humanité » : « Une société est l'incarnation d'une religion ».

2 - Les civilisations suivent une courbe de vie où l'on distingue quatre grandes phases : naissance, développement, maturité, et déclin, l'unité de mesure étant le siècle.

On a souvent retenu de Paul Valéry sa célèbre affirmation dans « La crise de l'esprit » où le poète nous dit : « Nous autres, civilisations, savons que nous sommes mortelles ! ». En effet, les civilisations sont mortelles, et l'universitaire américain Caroll Quigley³³ qui a été le professeur de Bill Clinton à Georgetown University nous dit : « Les civilisations déclinent lorsqu'elles cessent de disposer d'un levier d'expansion », ce levier pouvant être de divers ordres : démographique, militaire, économique, spirituel, etc...

3 - A l'intérieur de chaque civilisation, il se produit dans le temps des évolutions.

Du fait de différents facteurs, il se produit dans chaque civilisation des évolutions internes, avec le déroulement du temps. Mais, là, les avis

31 - Christophe Dawson (1899-1970), dans « Religion et culture ».

32 - Dans « La grande aventure de l'humanité ». Ed. Elsevier-Séquoia 1977.

33 - Dans « The evolution of civilizations ».

des anthropologues divergent. Il existe en effet deux écoles différentes :

- L'école de la convergence dans le temps des évolutions ;
- L'école de la non convergence des évolutions.

L'école de la convergence des évolutions, dite encore école de « l'Histoire orientée »

Selon les tenants de cette thèse, toutes les civilisations, dans leur histoire, évolueraient par étapes en se libérant des contraintes imposées à l'homme de l'extérieur, notamment par la religion. C'est la thèse défendue en particulier par Francis Fukuyama aux Etats-Unis, auteur qui a publié en 1992 un ouvrage qui a eu un succès mondial : « La fin de l'Histoire et le dernier homme »³⁴. Dans cet ouvrage l'auteur affirme que « l'histoire universelle de l'humanité n'est rien d'autre que l'accès progressif de l'homme à la pleine rationalité et à la conscience autonome que cette rationalité s'exprime pleinement dans la démocratie libérale ». Fukuyama démontre ainsi qu'avant 1776 il n'existait dans le monde aucune démocratie, et qu'il y en a aujourd'hui 61. Avec l'élévation du niveau de vie, donc de l'éducation, les gens apprennent à penser par eux mêmes, et la rationalité finit par triompher. Cette thèse était d'ailleurs celle d'Auguste Comte, fondateur du positivisme, qui avait montré que les sociétés évoluent selon une marche « naturelle et irréversible » en passant de la phase théologique à la phase métaphysique pour en arriver finalement à la troisième phase, la phase scientifique qu'il a appelée « la phase positive ». Le grand philosophe Kant avait d'ailleurs dit, de son côté : « Le point final de l'histoire du monde n'est rien d'autre que le progrès de la connaissance de la liberté ».

En somme la théorie de l'Histoire orientée s'inscrit dans les vues qu'avait développées en son temps Platon qui avait indiqué³⁵ au III^e siècle avant Jésus Christ qu'il existe dans l'être humain trois grandes composantes : une partie raisonnante, une partie désirante et une partie plus mystérieuse que ce grand philosophe a appelée « Le Thymos », ou encore « L'esprit de vie ». En plus de la couverture de ses besoins élémentaires, l'homme cherche la reconnaissance de sa propre dignité afin de satisfaire les besoins de son « Thymos » : les sociétés évolueraient donc vers le type d'organisation permettant au mieux de satisfaire ce besoin fondamental des hommes. Et Fukuyama nous dit que l'obstacle culturel à la démocratie est « un rapport avec la religion ». En somme, l'évolution se ferait dans le sens d'une libération progressive de l'homme des contraintes imposées par un dieu extérieur à la société qui fixe les lois auxquelles il doit obéir, pour en arriver avec le système de la démocratie libérale à un mode d'organisation où c'est l'homme qui se fixe à lui-même les lois qui régissent le fonctionnement de la société.

L'école de la non convergence des évolutions

Tous les anthropologues ne partagent pas les vues de Francis Fukuyama, et les penseurs et hommes politiques non occidentaux accusent généralement les Occidentaux d'avoir des vues par trop ethno-centrées, pensant que leur modèle de développement est universel. Claude Lévi-Strauss, par exemple, l'un des plus grands anthropologues du XX^e siècle, nous dit : « Les multiples formes que l'humanité se donne à elle-même dans le temps et dans l'espace ne peuvent être classées par ordre de perfection croissante : elles ne sont pas les jalons d'une marche triomphale ». Samuel Huntington dit de la même manière : « L'universalisme occidental est dénué de sens... Les cultures sont relatives ». Mais cet auteur, comme on le sait et comme beaucoup le lui ont reproché, va plus loin puisque il en vient à estimer que « dans les temps à venir, les

chocs entre civilisations représentent la principale menace pour la paix du monde ». Huntington voit avec le regain des croyances religieuses qui s'est produit sur tous les continents à la fin du XX^e siècle, ce que certains sociologues n'ont pas hésité à appeler « la revanche de Dieu », des risques de conflits entre civilisations. Ainsi cet universitaire américain nous dit dans « Le choc des civilisations » : « L'expansion de l'Occident s'est arrêtée, et la révolte contre l'Occident a commencé. Loin d'être le jouet d'une histoire dont l'Occident tirerait les ficelles, les sociétés non-occidentales sont devenues les acteurs de leur propre histoire ».

Selon la thèse de la non convergence, chaque civilisation suivrait donc sa propre voie d'évolution, et l'aboutissement à ce mode d'organisation de la société que l'on dénomme « démocratie » ne serait pas inéluctable. Claude Lévi Strauss nous dit que le concept de civilisation universelle doit être remplacé par celui de « cultures multiples ».

4-Lorsque deux civilisations sont en concurrence dans un même espace géographique, il y a un conflit.

L'anthropologue qui a le mieux étudié ce phénomène semble être Claude Lévi-Strauss, qui dans le document qu'il rédigea à la demande de l'UNESCO en 1952 pour donner ses vues sur le conflit pouvant exister, dans un espace donné, entre deux civilisations, dit : « On aperçoit mal comment une civilisation pourrait profiter du style de vie d'une autre, à moins de renoncer à être elle-même. En effet, les tentations de compromis ne sont susceptibles d'aboutir qu'à deux résultats :

- Soit une désorganisation et un effondrement du pattern d'un des groupes ;
- Soit une synthèse originale qui, alors, consiste en l'émergence d'un troisième pattern, lequel devient irréductible par rapport aux deux autres ».

Le diagnostic de ce grand anthropologue est donc très clair : ou bien l'une de deux civilisations détruit complètement l'autre pour s'installer à sa place; ou bien il apparaît une nouvelle civilisation aux caractéristiques totalement différentes des deux précédentes, un nouveau pattern, donc, un pattern « irréductible par rapport aux deux autres ». C'est ainsi que « meurent » (ou disparaissent) des civilisations.

Application aux deux plus grandes civilisations actuelles :

A titre d'illustration, il est intéressant d'appliquer ces concepts d'évolution des civilisations aux deux très grandes civilisations existant actuellement dans le monde : la civilisation occidentale qui est celle d'environ 1,5 milliard de personnes, et la civilisation musulmane qui concerne environ 1,3 milliard de personnes.

Fondements de chaque civilisation :

Manifestement la civilisation occidentale est fondée sur le christianisme, et la civilisation musulmane sur l'islam. Chacune de ces deux civilisations est très fortement marquée par ses sources religieuses.

Phases de vie :

La civilisation occidentale s'articule en deux pôles distincts : le pôle européen et le pôle américain. Le pôle américain se trouve encore dans la phase deux, la phase d'expansion, alors que le pôle européen est entré au début du XX^e siècle dans sa phase de maturité. Et, avec la fin de l'ère coloniale, le pôle européen a amorcé dans la seconde moitié du XX^e siècle sa phase de déclin. En effet, la civilisation occidentale européenne ne dispose plus d'aucun levier d'expansion (selon la théorie de Carroll Quigley), alors que le pôle américain bénéficie encore de divers

34 - « La fin de l'Histoire et le dernier homme » de F.Fukuyama, Ed. Flammarion, 1992.

35 - Dans « La République ».

leviers : le levier démographique, le levier militaire, et d'une certaine manière le levier spirituel.

Quant à la civilisation musulmane, elle est sans aucun doute en expansion, les démographes des religions indiquant les prévisions suivantes :

En % de la population mondiale :

	1980	2000	2025
Chrétiens:			
Occidentaux	30,0	29,9	23,5
Orthodoxes	2,8	2,4	1,5
Musulmans	16,5	19,2	25,0

Parmi les leviers d'expansion dont dispose la civilisation musulmane il faut mentionner les énormes réserves de pétrole et de gaz de plusieurs pays musulmans (2/3 des réserves mondiales de pétrole sont aux mains du monde musulman, ainsi que 40% des réserves de gaz connues à ce jour) et l'accès déjà réalisé, ou en cours de réalisation, de plusieurs pays musulmans au club des nations détentrices de l'arme atomique.

Evolutions internes :

La civilisation occidentale a fait une « sortie de religion » à la fin du XVIII^e siècle, selon l'excellente expression du philosophe Marcel Gauchet, sous la poussée des philosophes du siècle des Lumières. A la suite de Nietzsche on célébra en Europe à la fin du XIX^e siècle « la mort de Dieu » et l'on a remplacé Dieu par la raison, et la religion par la morale. La Révolution française de 1789 a proclamé les « Droits de l'homme et du citoyen » et la démocratie a été établie avec le vote de la Constitution de 1791. La religion a alors été reléguée dans la sphère privée des individus, ceux-ci disposant d'une pleine liberté de conscience pour croire ou ne pas croire en Dieu, et pour éventuellement changer de religion s'ils le souhaitent. Fukuyama indique que les citoyens qui optent pour une démocratie libérale en sortant d'une civilisation qui sort de sa phase religieuse ont à apprendre un nouvel ensemble de valeurs : ils doivent être, dit-il, participants, rationnels, laïcs, souples, compatissants et surtout tolérants.

La civilisation musulmane, elle, n'a pas jusqu'ici fait de « sortie de religion », et les valeurs sur lesquelles elle est fondée sont toujours celles résultant du message du Prophète Mahomet, message livré dans le Coran au début du VIII^e siècle de notre ère par l'envoyé de Dieu.

Aucun signe n'indique actuellement que cette civilisation pourrait un jour s'acheminer vers une « sortie de religion » : ce que les réformateurs proposent pour moderniser l'islam³⁶ c'est soit de considérer que le Coran n'est pas « incréé » mais seulement « révélé », soit de « contextualiser » le message du Prophète afin de dégager ce qu'il signifie réellement aujourd'hui dans le contexte du XXI^e siècle. En aucun cas il ne s'agit d'envisager une quelconque « sortie de religion », et la civilisation musulmane va sans doute continuer à cheminer d'une manière autonome, les pays trouvant pour s'organiser politiquement leur propre manière de procéder sans adopter nécessairement les formules inventées par les Occidentaux.

Le conflit entre deux civilisations dans un espace donné :

Le problème du conflit de la civilisation musulmane avec la civilisation occidentale dans un espace donné pourrait se poser s'il advenait

que continuent à se développer en Europe, du fait du très grave déclin démographique des divers pays européens, des communautés musulmanes de plus en plus importantes, comme cela a commencé à se faire dans les dernières décennies du XX^e siècle. Selon les indications que nous donne Claude Lévi-Strauss, la première éventualité, celle consistant à voir l'une des deux civilisations évincer l'autre paraît peu probable. La civilisation occidentale en Europe a deux mille ans d'âge et elle est donc beaucoup trop bien ancrée pour être déplacée par une nouvelle civilisation apportée par de nouveaux arrivants. Quant à la civilisation musulmane qui serait celle de peut-être 35% à 40% de la population de l'Europe à l'horizon 2050 (selon certains prévisionnistes sérieux) elle serait de par ses liens culturels, sinon religieux, avec la *oumma* (la *oumma al islamyya*), c'est à dire la communauté internationale des musulmans peu disposée à perdre vraiment son identité et à renoncer à sa culture. Il en résulterait alors, toujours selon les conclusions des travaux de Claude Lévi-Strauss, l'apparition d'un nouveau pattern, une nouvelle civilisation, en somme une civilisation relevant d'un pattern que l'anthropologue Claude Lévi-Strauss qualifie d'« irréductible par rapport aux deux autres ». Et cette mutation se produirait d'autant plus aisément que la civilisation occidentale se trouve, comme nous l'avons indiqué plus haut, dans sa phase de déclin. Beaucoup de penseurs, tant occidentaux que musulmans, s'efforcent d'ailleurs de trouver des points de convergence entre les deux civilisations, à commencer par les dirigeants du monde chrétien, dans la voie ouverte par le pape Paul VI avec notamment le texte conciliaire *Nostra Aetate*, en 1964. Par la suite, le pape Jean Paul II n'a pas ménagé ses efforts pour ouvrir encore plus largement le dialogue avec les musulmans, déclarant par exemple dans son fameux discours de Casablanca en 1985 : « Nous croyons au même Dieu, au Dieu unique ». L'Eglise catholique s'attache donc depuis Vatican II à dégager « les convergences spirituelles » qui unissent chrétiens et musulmans. Et, en France, un leader socialiste qui a une grande audience pour avoir été ministre de la culture puis ministre de l'Education nationale s'est déclaré dans un ouvrage qu'il publia³⁷ en 2006 en faveur d'« une République métisse dans ses couleurs, mais aussi dans ses formes et dans ses idées ». Tous ces éléments, et l'on pourrait en citer bien d'autres, constituent autant d'indications que la voie vers une nouvelle société en Europe est ouverte.

Immigration : l'exemple suisse

La politique française d'accueil des étrangers n'est pas une réussite. Pour information voici ce qui sous tend cette politique en Suisse : « Le migrant fait ici l'objet d'un pesant parcours initiatique où, personnellement accompagné, il doit faire preuve de son désir non pas seulement d'avoir un passeport à croix blanche, mais de devenir suisse. Le protocole est long ; son issue incertaine. L'intégration telle que la Suisse la comprend n'est donc pas une étape aléatoire qui suit la naturalisation, mais l'étape indispensable qui la permise. Au long de cette lente maturation, le candidat aura ainsi pu démontrer son désir et sa capacité à s'intégrer dans la société d'accueil. Au prix de son acculturation ? Non, car il est un autre détail, essentiel, que révèle la procédure suisse : l'assimilation n'est pas demandée. Le candidat à la citoyenneté suisse pourra « garder son identité (...). Ceci n'est pas incompatible avec l'appartenance à la nationalité suisse et genevoise pour autant que la nouvelle identité soit suffisamment affirmée » *Le modèle suisse* par François Garçon

36 - Cf notamment l'ouvrage de Rachid Benzine « Les nouveaux penseurs de l'islam », Ed. Albin Michel, 2004.

37 - « Immigration positive » de Jack Lang, Odile Jacob 2006.

A lire

« Le Modèle suisse »

par François Garçon Tempus

« Les Français souffrent de l'inadéquation entre l'héritage de leur histoire et les règles de la compétition actuelle qui les condamne à une forme de marginalité. Ils n'ont pas envie de devenir des Suisses. Ils ont peut être tort. » Marcel Gaucher, lui, a sûrement raison. Car la Suisse c'est environ 8 millions d'habitants, une démocratie participative exemplaire et des résultats économiques époustouffants : le salaire moyen est deux fois supérieur à ce qu'il est en France, la balance commerciale est excédentaire avec presque tous les pays y compris avec la Chine, et plus de 20% d'immigrés contribuent à ce succès. Pourtant, dans l'imaginaire français, la Suisse se réduit à l'évasion fiscale, au secret bancaire, à une xénophobie bien ancrée et au chocolat.

François garçon remet les pendules à l'heure. Sa radiographie aboutit à un constat : malgré de nombreuses polémiques et de fortes disparités régionales, les Suisses ont su créer et entretenir leur prospérité.

François Garçon est historien. Après des études supérieures à l'université de Genève, à Oxford et un doctorat à l'EHESS, suivi d'un long passage par le secteur privé, il est aujourd'hui enseignant chercheur à l'Institut d'art et d'archéologie à l'université de Paris 1 Panthéon Sorbonne. Dans une perspective comparative ses travaux portent sur les questions de formation supérieure et de recrutement. Il est notamment l'auteur de *Enquête sur la formation des élites* (Perrin 2011)

« Une anthologie des penseurs libéraux »

C'est l'anthologie la plus complète et la plus passionnante. Dans Les penseurs libéraux (Les Belles Lettres, 2012), Alain Laurent et Vincent Valentin proposent aux lecteurs des munitions indispensables pour comprendre tous les libéralismes.

C'est incroyable mais vrai. En France, il manquait un Dictionnaire exhaustif des penseurs libéraux français et étrangers. Dans le pays qui ignore Bastiat, on est plus habitué à la déformation du libéralisme qu'à une analyse lucide et neutre. Cet ouvrage corrige le tir. Il y a d'abord l'excellente introduction de Vincent Valentin qui traite des avatars du terme « libéral ». L'auteur relève d'abord un paradoxe : alors que le monde se libéralise, on ne sait toujours pas très bien en quoi consiste le libéralisme. Ceci est valable, bien entendu, pour la France mais aussi pour d'autres pays. Il y a surtout les ennemis et ceux qui déforment. Il y a aussi la signification du mot « liberal » aux Etats-Unis et en France. De l'autre côté de l'Atlantique, un libéral est un défenseur de l'Etat-providence alors qu'ici c'est un adepte des libertés et de la concurrence. En France, il devient très facilement un « ultra-libéral » ou un « libéral sauvage ». Portant, le mot qui fait son apparition au XVIIIe siècle signifie générosité et prodigalité. Les représentants des Lumières nomment « Libérales » les lois qui accordent la liberté de pensée, d'expression, de conscience. Adam Smith défend la liberté du commerce et le libre-échange (il n'a fait que montrer pourquoi certains pays s'enrichissent plus que d'autres). Les premières explications du libéralisme tiennent à la liberté individuelle et à la maîtrise du pouvoir.

Pour Vincent Valentin, au XIXe siècle, on peut trouver les livres-programme de Laboulaye, Guyot, Faguot, Leroy-Beaulieu, Prevost-Paradol mais pas grand-chose sur le mot lui-même. C'est au XXe que le libéralisme s'affirme comme « idéologie ». Pour ma part, et là je rejoins Jean-François Revel, le libéralisme n'est pas une idéologie comme le socialisme peut l'être. C'est un concept s'appuyant sur la liberté et donc très loin d'une idéologie qui impose un « package doctrinaire ». Le socia-

lisme veut changer le monde, le libéralisme croit qu'il peut être meilleur. Il laisse l'initiative aux individus alors que le socialisme donne des directives grâce à l'Etat et à l'administration. Le libéralisme ne fait pas de promesses insensées alors que le socialisme le fait sur le dos des autres. L'ouvrage rappelle à juste titre qu'il existe aussi un interventionnisme libéral incarné par un Roosevelt qui déclarait que « notre vie collective, nos lois et notre Constitution existent avant tout pour protéger l'individu, veiller sur ses droits et exprimer ses justes principes ». Les mêmes mots dans la bouche de François Hollande et il serait accusé de mener une politique ultralibérale. En effet, le libéralisme américain c'est du socialisme réformiste, « clintonien » ou « blairiste ». Mais l'originalité du libéralisme se situe dans « l'adoption du pluralisme et de la concurrence pour tous les types de relations sociales ». L'individu prime sur la communauté et en économie le marché peut se réguler lui-même. Il n'a pas besoin de l'Etat qui s'arroge ce droit.

Les textes des auteurs cités, depuis La Boétie jusqu'à David Friedman, sont toujours précédés de présentations bio-bibliographiques détaillées et d'une analyse des citations ce qui rend cet ouvrage encore plus remarquable et utile.

Nicolas Lecaussin

« Le prix à payer »

par Joseph Fadelle, éditions Pocket.

Le prix à payer pour vivre sa foi. Le prix à payer pour être soi. Ce prix Mohamed I » a payé, de son sang. Jeune musulman irakien appelé au service militaire, Mohamed découvre avec effroi que son voisin de chambre est chrétien. Une amitié paradoxale va pourtant se nouer entre les deux hommes, nourrie de débats idéologiques et religieux. Mohamed en sort métamorphosé et se convertit au christianisme. Mais en terre d'islam, changer de religion est un crime. Intimidations, coups puis prison et tortures... Mohamed traverse un calvaire mais ne cède pas. Une fatwa est prononcée contre lui. Ses frères lui tirent dessus, en pleine rue, il s'effondre...

Mohamed Moussaoui, jeune Irakien, issu d'une grande famille chiite, se destinait à la vie aisée d'homme d'affaires. Converti au christianisme, il doit et son pays car une fatwa ordonnant de le tuer, est prononcée contre lui en raison de son changement de religion. Devenu Joseph Fadelle, il vit en France depuis 2001 et est citoyen français. Ce témoignage est le récit de sa conversion et du prix qu'il lui fallut payer pour vivre librement sa nouvelle religion.

Le passage suivant résume ce livre et est un écho à la conférence de Claude Sicard. C'est ce que dit Mohamed, en parlant de Dieu, après avoir lu les Évangiles : « *J'ai ainsi en tête tous les noms d'Allah donnés par le Coran. Il y en a quatre-vingt-dix-neuf connus : Éternel, Inengendré, Unique, Inaccessible, Ferme, Invincible, Glorieux, sage, Bienveillant, Miséricordieux, mais aussi Vengeur...*

En revanche, il en existe un autre, le centième nom que personne ne connaît. Ce nom d'Allah mystérieux et inconnu, j'ai l'impression de le découvrir aujourd'hui, c'est l'Amour. » Ce nom il le trouve dans les Évangiles, pas dans le Coran. A méditer.

« Sécu : comment faire mieux. »

Propositions d'un médecin de famille »

Éditions Tatamis. Par Patrick de Casanove, préface d'Henri Lepage.

Les Français sont attachés à la Sécurité sociale parce qu'elle permet à la plupart des gens, d'avoir accès à des soins performants de manière relativement simple.

Pourtant quand une personne va voir son médecin de famille, à la fin de la consultation, quel qu'en soit le motif, elle lui demande si ce qui est prescrit, médicaments ou examens, est remboursé, si les spécialistes

sollicités prennent un dépassement, si l'éventuelle intervention chirurgicale est bien prise en charge, etc. Si la réponse est négative, le patient demandera, s'il ne peut y faire face, à changer de traitement, à sursoir à l'examen ou à l'intervention. Parfois une personne est dans une situation telle, qu'elle ne conçoit pas la nécessité ou l'intérêt de soins. Elle a d'autres préoccupations.

Notre Sécu a des défaillances qui s'accroissent sans cesse. Elle prend de plus en plus d'argent aux Français et rembourse de moins en moins. Il y a toujours des personnes qui ne sont pas couvertes. La pérennité des ressources financières n'est pas assurée.

Ce livre traite ces difficultés dans le contexte économique de la France. Il propose des solutions cohérentes et éprouvées pour que tous les Français puissent toujours bénéficier des meilleurs soins.

Patrick de Casanove est né en 1959, marié, père de 4 enfants, le docteur Patrick de Casanove, diplômé en 1985, exerce comme généraliste dans la ville d'Ondres depuis la fin de son service militaire en 1986. Il a connu le système de l'intérieur. Au sein de MG France il a défendu le médecin référent, la FSE, etc. pour comprendre très vite que cela n'apportait aucune solution. Il a siégé à une des commissions paritaires de la CPAM de Bayonne et a été élu à l'Union des Médecins Libéraux d'Aquitaine, qu'il a quittée en 1995 après son élection comme Maire d'Ondres, fonction qu'il a occupée de 1995 à 2001.

Il écrit régulièrement des articles pour le journal suisse «Le Temps» et pour diverses institutions libérales. Il est président du Cercle Frédéric Bastiat.

« Jésus de Nazareth »

par Joseph Ratzinger, Benoît XVI, éditions du Rocher.

L'islam est non seulement une religion mais surtout une organisation politique de la société terrestre des hommes. Il mélange religieux et politique. Chez les Chrétiens il en est autrement. Benoît XVI écrit : « On est tenté de dire que le motif pour agir contre Jésus a été une préoccupation politique(...); mais cette façon de voir dans une perspective politique la figure et l'œuvre de Jésus met en évidence une méconnaissance de ce qui, en lui, était justement essentiel et nouveau. Et de ce fait : par son annonce, Jésus a réalisé une séparation de la dimension religieuse et de la dimension politique, séparation qui a changé le monde et qui véritablement appartient à l'essence de la nouvelle voie. (...). Arrivés à ce point, revenons une fois encore au thème de l'entrelacement de la religion et du politique et de leur dénouement réciproque. Nous avons dit que Jésus par son annonce et, avec tout ce qu'il a accompli, avait inauguré un règne non politique du Messie et avait commencé à détacher l'une de l'autre ces deux réalités qui jusqu'alors étaient inséparables. Mais cette séparation entre politique et foi, entre peuple de Dieu et politique, appartenant à l'essence de son message, n'était pas possible, en définitive, qu'à travers de la Croix : c'est seulement à travers la perte absolue de tout pouvoir extérieur, à travers le dépouillement radical de la Croix, que la nouveauté devenait réalité. C'est seulement par la foi au Crucifié, en Celui qui est privé de tout pouvoir terrestre et est ainsi élevé, qu'apparaît la nouvelle communauté, la nouvelle manière par laquelle Dieu domine le monde ». Pour poursuivre la réflexion sur l'islam il est utile de lire ce livre.

A vos agendas

Jeudi 15 novembre - 18 h à Hossegor - Salle Studio 40 (derrière la mairie - 1er étage) - Conférence organisée par les « Amis du Lac d'Hossegor » sur le thème « Dans un système de liberté, personne ne reste sur le carreau » par Patrick de Casanove d'après « Libres » édité par la main invisible

Dîner débat le samedi 23 février 2013 : « Qui commande en France » par Alain Dumait Hôtel Calicéo.

5^{ème} Weekend de la Liberté du 5 juillet 2013 au dîner au 7 juillet 2013 au déjeuner.

Connaître Bastiat

Frédéric Bastiat dénonçait l'intervention néfaste de l'État dans l'économie. Il soulignait les bienfaits de la liberté économique comme facteur de paix, de prospérité et de progrès dans les relations entre les Hommes. Voici ce qu'il écrivait dans la première moitié du XIX^{ème} siècle :

« L'échange est un droit naturel comme la propriété. Tout citoyen, qui a créé ou acquis un produit, doit avoir l'option ou de l'appliquer immédiatement à son usage, ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet de ses désirs. Le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour satisfaire la convenance d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de la justice. »
Association pour la liberté des échanges Déclaration 10 mai 1846.

« Si la nature a varié autour de l'homme les ressources qu'elle met à sa disposition, elle n'a pas été plus uniforme dans la distribution des facultés humaines. Nous ne sommes pas tous doués, au même degré, de vigueur, de courage, d'intelligence, de patience, d'aptitudes artistiques, littéraires, industrielles. Sans l'échange, cette diversité, loin de tourner au profit de notre bien-être, contribuerait à notre misère, chacun ressentant moins les avantages des facultés qu'il aurait que la privation de celles qu'il n'aurait pas. Grâce à l'échange, l'être fort peut, jusqu'à un certain point, se passer de génie, et l'être intelligent de vigueur: car, par l'admirable communauté qu'il établit entre les hommes, chacun participe aux qualités distinctives de ses semblables. (...) Mais l'Échange lui-même rencontre des obstacles, exige des efforts. La preuve en est dans l'immense masse de travail humain qu'il met en mouvement. Les métaux précieux, les routes, les canaux, les chemins de fer, les voitures, les navires, toutes ces choses absorbent une part considérable de l'activité humaine. Voyez, d'ailleurs, que d'hommes uniquement occupés à faciliter des échanges, que de banquiers, négociants, marchands, courtiers, voituriers, marins ! (...) Dans ces circonstances, si l'on améliore l'appareil de l'échange, si les négociants baissent le prix de leurs concours, si l'on perce une montagne, si l'on jette un pont sur la rivière, si l'on pave une route, si l'on diminue l'obstacle, l'Échange se multipliera, parce que les hommes veulent tirer parti de tous les avantages que nous lui avons reconnus, parce qu'ils veulent recueillir de l'utilité gratuite. Le perfectionnement de l'appareil commercial équivaut donc à un rapprochement matériel des deux villes. D'où il suit que le rapprochement matériel des hommes équivaut à un perfectionnement dans l'appareil de l'échange. (...) Si l'Échange épargne des efforts, il en exige aussi. Il s'étend, il gagne, il se multiplie, jusqu'au point où l'effort qu'il exige devient égal à

celui qu'il épargne, (...) D'où il suit que les lois qui bornent les Échanges sont toujours nuisibles ou superflues.

Les gouvernements, toujours disposés à se persuader que rien de bien ne se fait sans eux, se refusent à comprendre cette loi harmonique: (...) En conséquence, on les voit partout fort occupés de le favoriser ou de le restreindre. (...) Cette intervention de la Force dans les transactions humaines est accompagnée de maux sans nombre.

L'Accroissement même de cette force est déjà un premier mal; car il est bien évident que l'État ne peut faire des conquêtes, retenir sous sa domination des pays lointains, détourner le cours naturel du commerce par l'action des douanes, sans multiplier beaucoup le nombre de ses agents.

La Déviation de la Force Publique est un mal plus grand encore que son Accroissement. Sa mission rationnelle était de protéger toutes les Libertés et toutes les Propriétés, et la voilà appliquée à violer elle-même la Liberté et la Propriété des citoyens. Ainsi les gouvernements semblent prendre à tâche d'effacer des intelligences toutes les notions et tous les principes. Dès qu'il est admis que l'Oppression et la Spoliation sont légitimes pourvu qu'elles soient légales, pourvu qu'elles ne s'exercent entre citoyens que par l'intermédiaire de la Loi ou de la Force publique, on voit peu à peu chaque classe venir demander de lui sacrifier toutes les autres.

Soit que cette intervention de la Force dans les échanges en provoque qui ne se seraient pas faits, ou en prévienne qui se seraient accomplis, il ne se peut pas qu'elle n'occasionne tout à la fois Déperdition et Déplacement de travail et de capitaux, et par suite perturbation dans la manière dont la population se serait naturellement distribuée. Des intérêts naturels disparaissent sur un point, des intérêts factices se créent sur un autre, et les hommes suivent forcément le courant des intérêts. (...) Il a fallu des siècles de guerre, des torrents de sang répandu, d'immenses trésors dispersés, pour arriver à ce résultat: substituer en Europe des industries précaires à des industries vivaces, et ouvrir ainsi des chances aux crises, aux chômages, à l'instabilité et, en définitive, au Paupérisme. (...)

Car, il n'en faut pas douter, c'est là qu'est la raison de décider entre l'Organisation naturelle et les Organisations artificielles; c'est là, exclusivement là, qu'est le Problème Social. Si la prospérité de tous est la condition de la prospérité de chacun, nous pouvons nous fier non-seulement à la puissance économique de l'échange libre, mais encore à sa force morale. Il suffira que les hommes comprennent leurs vrais intérêts pour que les restrictions, les jalousies industrielles, les guerres commerciales, les monopoles, tombent sous les coups de l'opinion; pour qu'avant de solliciter telle ou telle mesure gouvernementale on se demande non pas: « Quel bien m'en reviendra-t-il? » mais: « Quel bien en reviendra-t-il à la communauté? » Harmonies économiques L'échange.

DÎNER DÉBAT DU 8 DÉCEMBRE :

L'interventionnisme est nocif pour l'économie.

Les pays, européens essentiellement, sont confrontés à une crise très importante. Elle est présentée comme une crise économique. Or c'est également une crise de valeurs, une crise morale et ce particulièrement en France. Les Français n'ont plus confiance en leurs capacités, ils ne croient plus aux valeurs qui ont fondé l'Europe. Une des conséquences est que les Français sont un des peuples les plus pessimistes de la planète. Plus que les Afghans ! Cet état de fait est lié à l'intervention sans cesse croissante de l'État providence. Elle a entraîné la collectivisation de leur vie et de leur société ce qui, peu à peu, a détruit la coopération spontanée, la Responsabilité individuelle, la liberté de choix. « Mais alors

on s'apercevra qu'on est réduit à compter avec une population qui ne sait plus agir par elle-même, qui attend tout d'un ministre ou d'un préfet même la subsistance, et dont les idées sont perverties au point d'avoir perdu jusqu'à la notion du Droit, de la Propriété, de la Liberté et de la Justice. » Frédéric Bastiat « Harmonies économiques, Des salaires »

La crise est improprement dénommée crise financière car attribuée à la soif de profit des marchés financiers. C'est une erreur. Il s'agit de la crise de l'État providence et de l'intervention de l'État dans l'économie depuis plusieurs décennies. Cette intervention est nocive, nous le savons depuis le XIXème siècle et les travaux de Charles Coquelin et Frédéric Bastiat. C'est elle qui engendre les crises. Ne pas le comprendre condamne les pays à une descente aux enfers inexorable. Malheureusement nos dirigeants perpétuent les erreurs qui ont entraîné cette crise : interventionnisme accru, fuite en avant dans l'endettement, centralisation et collectivisme. Ils croient à l'intervention bénéfique de l'État dans l'économie, ils croient que la dépense publique crée de la croissance. Ils croient à l'harmonisation fiscale et à l'intégration sans cesse accrue en Europe.

Pourtant il suffit de regarder ce qui se passe dans le monde pour voir que les pays qui sont les plus prospères et où les habitants sont les plus heureux sont les pays où l'État intervient le moins. Les pays qui se sont le mieux sortis de la crise sont ceux qui ont le moins relancé.

L'Histoire le démontre amplement, toute intervention de l'État dans l'économie est nocive. Regardons la situation en France aujourd'hui. L'État intervient dans le secteur automobile, il va mal : fermetures d'usines, déséquilibre du marché par les primes diverses, filières favorisées sans souci de maturité technologique ou défavorisée sous de fallacieux prétextes. L'État intervient dans le secteur du logement, il va mal : multiplication des SDF, augmentation des prix à cause d'une pénurie artificielle, propriétaires fiscalement matraqués et locataires ayant du mal à se loger. L'État intervient dans le secteur de la santé, il va mal : pénurie de médecins, déserts médicaux, diminution des remboursements, augmentation des cotisations, déficit chronique de la Sécu. L'État intervient sur le marché du travail, il va mal : chômage record, structurel et... offres d'emploi non satisfaites. L'État se mêle d'enseignement, il va mal : des centaines de milliers d'élèves sortent du système sans maîtriser l'écriture, la lecture le calcul, la France recule sans cesse dans les classements internationaux, la violence s'étend dans les établissements. Malheureusement cette liste n'est pas exhaustive mais il n'est pas utile de l'allonger indéfiniment. Même les fonctions régaliennes qui pourtant constituent sa raison d'être sont en déshérence. La seule réussite de l'État est l'ingénierie fiscale et l'imagination spoliatrice au travers d'innovation toujours plus étonnantes dans le domaine des taxes, impôts et prélèvements.

Pour traiter concrètement des effets de l'interventionnisme dans l'économie, Christian Pinaudeau viendra nous en parler le 8 décembre 2012, dans un secteur que les Landais connaissent bien : la filière bois. A partir de cet exemple concret nous pourrons méditer sur cette citation de Frédéric Bastiat :

« Tous les intérêts légitimes sont harmoniques. Tous ceux qui adopteront ce point de départ : les intérêts sont harmoniques, seront aussi d'accord sur la solution pratique du problème social : s'abstenir de les contrarier et de déplacer les intérêts. Il ne faut pas étendre artificiellement la solidarité de manière à détruire la responsabilité ; en d'autres termes, il faut respecter la liberté. » Frédéric Bastiat, « Harmonies économiques, A la jeunesse française »

Patrick de Casanove

Le Cercle Frédéric Bastiat

Serait honoré par votre participation au dîner débat qui aura lieu

Le samedi 8 décembre 2012 à 19h30

A l'hôtel Calicéo, à Saint-Paul-Lès-Dax

Le dîner débat sera animé par

Monsieur Christian Pinaudeau

sur le thème

LA FILIÈRE BOIS ENTRE

ADMINISTRATION ET MARCHÉ

Prière de vous inscrire dès que possible en utilisant le bulletin réponse ci-joint

Le bois et ses produits dérivés du sciage jusqu'à la pâte à papier circulent dans le monde entier représentant le second rang en terme de trafic maritime. Bien que les forêts restent attachées à des territoires, elles ne se ressemblent pas selon leur station géo-climatique, et il y a même des essences nomades.

Les forêts sont majoritairement la propriété des Etats. Historiquement, elles sont propriétés privées en Europe et aux USA notamment. Mais ce statut gagne du terrain et de plus en plus de forêts deviennent privées. Le « titrement » a été inventé pour permettre d'y parvenir dans les pays où le concept de propriété privée n'existe pas.

En France, les forêts sont privées (à 75%) et publiques (Etat et communes : 25%) et si les entreprises du bois sont sur le marché libéral, la gestion des forêts relève d'une économie administrée.

Cette situation ambivalente, si elle répondait à une certaine logique au sortir de la seconde guerre mondiale, ne correspond plus aujourd'hui aux nouveaux enjeux. La planification de la gestion forestière organisée par l'Etat a atteint ses limites et pendant que la bureaucratie augmente toujours, les reboisements sont en chute libre en France.

Un manque de bois est annoncé pour 2025 sur le plan mondial.

Sous la pression démographique et son corollaire l'urbanisation, l'espace devient stratégique car la terre ne se fabrique pas. Sans oublier le contexte du réchauffement climatique...

La forêt, un nouvel « eldorado », ou est-ce la ville qui va « avaler » les terres forestières ?

Né en 1951, Christian PINAUDEAU est titulaire d'un diplôme de droit commercial comparé (DEA) - Université de Paris-Sorbonne

Il est Directeur de la Maison de la Forêt depuis 1977, Secrétaire Général du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest depuis 1977.

Il est secrétaire Général de l'Union des Sylviculteurs du Sud de l'Europe depuis 1989, date de création de l'USSE. Il a occupé le poste de Vice Président du Groupe Consultatif européen Forêt et Liège de 2008 à 2011.

Il est président du PEFC Aquitaine.

Pour devenir membre du Cercle, il suffit d'envoyer au Cercle Frédéric Bastiat,

- 146 Rue des Hauts du Lac - 40440 Ondres -

un chèque de 30 € (par famille) pour la cotisation de base et 50 € pour la cotisation de soutien à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat.

On peut aussi s'inscrire par e-mail. Les modalités (très simples) sont indiquées sur le site Internet du Cercle, www.bastiat.net.

Il n'est pas nécessaire d'être membre du Cercle pour assister aux dîners-débats.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait : merci de me communiquer votre adresse de messagerie à : cercle.bastiat@gmail.com